DU

DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS

LES ÉLECTIONS,

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT,

PAIR DE FRANCE.

PUBLIÉ

PAR LE COMITÉ ÉLECTORAL

Pour la défense de la Liberté religieuse.

DIEU ET NOTRE DROIT.

Quod bellum servavit, pax ficta non auferat. S. JÉRÔME.

SECONDE ÉDITION.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE CENTRALE, CATHOLIQUE ET CLASSIQUE,

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie,

Rue du Vieux-Colombier, 29.

Ci-devant rue du Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.

Juillet 1846



DU

DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS

LES ÉLECTIONS.

Ce travail a été publié en entier, le 10 juillet 1846, dans *le Correspondant*. Ce recueil paraît le 10 et le 25 de chaque mois. On s'abonne chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64, à Paris.

DU

DEVOIR DES CATHOLIQUES

DANS

LES ÉLECTIONS,

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT,

PAIR DE FRANCE.

PUBLIÉ

PAR LE COMITÉ ÉLECTORAL

pour la défense de la Liberté religieuse.

DIEU ET NOTRE DROIT.

Quod bellum servavit, pax ficta non auferat. S. JÉRÔME.

SECONDE ÉDITION.

PARIS

A LA LIBRAIRIE CENTRALE, CATHOLIQUE ET CLASSIQUE,

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie,

Rue du Vieux Colombier, 29.

Ci-devant rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8.

Juillet 1846.

IMPRIMERIE CATHOLIQUE D'A. SIROU ET DESQUERS,
Rue des Noyers, 37.

DU DEVOIR DES CATHOLIQUES DANS LES ÉLECTIONS.

I

OU EN SOMMES-NOUS?

Lorsqu'il y a près de trois ans un écrit fut publié sous un titre analogue à celui-ci, à coup sûr, nul ne pouvait prévoir le chemin que devait faire en si peu de temps la question catholique parmi nous. Alors un sentiment de tristesse, de défiance, de découragement dominait les cœurs les plus dévoués à la Liberté religieuse; et c'était à bon droit, en présence de l'immensité des obstacles qu'il fallait combattre, et de la déplorable faiblesse des ressources que l'Eglise et la liberté pouvaient invoquer.

En est-il de même aujourd'hui? Non, certes. Et si quelque chose peut secouer la torpeur d'un trop grand

nombre de catholiques et mettre un terme à leur coupable indifférence, ce doit être, à coup sûr, le spectacle des résultats incroyables qui ont été obtenus au bout d'une lutte si courte et si faiblement soutenue par ceux là même qui y étaient les plus intéressés, par les pères de famille chrétiens!

Je résiste à l'envie bien naturelle de résumer ici tout ce que le Catholicisme a gagné depuis 1800, quand le XIXe siècle s'ouvrait sans Pape, et quand les geôliers de Pie VI, mort dans l'exil et la captivité, proclamaient la fin de la superstition pontificale; depuis 1810, quand Pie VII était prisonnier de Napoléon; depuis 1820, et 1830, quand la cause de l'Eglise paraissait irrévocablement liée à celles des monarchies absolues. Je me tais sur l'incomparable restauration qui s'est opérée au profit de la vérité catholique dans le domaine de l'histoire, de l'art, de la poésie et de la science. Je me tais sur la renaissance de l'Irlande, sur la constitution de la Belgique, sur les héroïques leçons de Cologne et de Posen, sur la moisson miraculeuse que promet l'Angleterre! Je me renferme strictement dans ce qui est de notre temps et de notre pays, dans ce qui s'est passé hier, dans ce qu'il nous faut faire demain.

Mais, je le demande à tout chrétien sincère, à tout homme de bon sens : n'eût-il pas cru rêver, si on lui avait dit en 1840, ou même en 1843, qu'au bout de deux ou trois ans, on verrait la question religieuse devenir la plus vitale et la plus flagrante des questions, se frayer un chemin à travers tous les dédains, toutes les

distractions et tous les intérêts, et entrer triomphalement dans le domaine des faits, de la pratique, des affaires?

N'aurait-il pas cru rêver, si on lui avait dit qu'en 1846 la conduite et le langage des évêques compteraient au premier rang des préoccupations de nos grands politiques? et qu'autour du sanctuaire menacé de la conscience et de la famille il se grouperait tout à coup un parti nouveau, *catholique, clérical, ultramontain, Jésuite,* qu'on l'appelle comme on voudra, mais nouveau, mais énergique, mais profondément distinct de tous les anciens partis, complétement désintéressé dans toutes les basses ambitions de notre temps, passionnément attaché à la liberté moderne, et enchaîné par le fond des entrailles à l'ancienne Religion de la France?

N'est-ce pas cependant ce qui est arrivé?

Allons un peu plus loin, et cherchons quel était l'état des choses à la fin de la session de 1844, après l'adoption du projet de loi de M. Villemain contre la Liberté de l'enseignement par la Chambre des Pairs, après la promulgation du rapport de M. Thiers, au milieu des applaudissements de la Chambre des Députés, après que l'Académie française eut couronné l'éloge de Voltaire, après que M. Guizot lui-même, le plus éminent et le plus éclairé de nos contradicteurs, eut consenti à se faire le docile organe des préjugés et des rancunes universitaires[1].

[1] Voir son discours, à la Chambre des Pairs, contre les Jésuites, le 9 mai 1844.

Qui nous eût dit que, moins de deux ans après, la double œuvre de MM. Villemain et Thiers serait mise à néant, et que le même M. Guizot viendrait, à la même tribune où M. Thiers avait débité son rapport, déclarer que les *enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'Etat*, et que *l'Université impériale blessait les droits des familles et ne tenait pas compte des croyances religieuses*[1] ?

Nous avons eu contre nous tout ce qu'il y a de puissant, d'influent, de populaire dans ce pays; la grande majorité des deux Chambres, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des journaux, les tribunaux et les académies, le conseil d'Etat et le Collége de France, les intrigues de la diplomatie à Rome et l'orgueil de la fausse science à Paris; les hommes d'Etat, les *penseurs*, les rhéteurs, les sophistes et les légistes. Nos plus zelés protecteurs, parmi les grands personnages politiques, ont eu tout juste le courage de nous faire l'aumône de leur silence.

Et cependant nous n'avons pas été vaincus!

Et le premier ministre, le chef responsable du gouvernement, revient sur ses pas pour nous tendre les mains. Et les plus ardents de nos ennemis se taisent prudemment et sollicitent nos voix. Ils sont même prêts à nous démontrer qu'au fond ils ne nous ont jamais voulu de mal et que nous les avons mal compris par notre propre faute.

[1] Discours du 30 janvier 1846.

Pourquoi donc ce changement qui peut bien n'être ni fécond ni durable, mais qui ne peut pas être contesté?

Pourquoi? Le voici.

On l'a dit il y a trois ans: « Les catholiques n'obtien-« dront jamais rien jusqu'à ce qu'ils soient devenus ce « qu'on appelle en style parlementaire un embarras sé-« rieux. » Eh bien! cet embarras, nous le sommes devenus. Rendons-en grâces à Dieu, et continuons.

Mais voyons aussi comment nous le sommes devenus:

Car si on s'étonne involontairement de la situation actuelle des choses, on doit s'étonner bien plus encore si l'on songe à la façon dont elle a été amenée.

De qui donc est-elle l'œuvre? Disons-le sans détour : Elle est, avant tout, l'œuvre de l'Episcopat français.

Et quels étaient ces évêques? Des hommes influents dans la politique, mêlés aux affaires publiques, disposant d'un vaste patronage, maîtres de grandes ressources?

Non; tout au contraire, chacun sait que ces évêques ont été choisis par ceux même qu'ils ont dû combattre, parmi les hommes les plus inoffensifs, les plus étrangers à la politique. Chacun sait qu'ils n'ont pas, dans l'ordre civil, le crédit suffisant pour faire nommer un aspirant surnuméraire. Chacun sait enfin, que l'Etat, en guise d'indemnité pour l'ancien patrimoine de l'Eglise, leur abandonne, pour toute ressource, un chétif traitement de 10 ou 15,000 francs par an. Et cependant, ainsi dénués de toutes ressources humaines, ils ont manifesté une puissance aussi incontestable qu'imprévue.

*

Nos grands hommes d'Etat, nos orateurs en renom, nos dictateurs en herbe, auraient souri de pitié si on eût songé à comparer le rôle de nos évêques avec le leur. Et cependant, ce qu'ils essayent en vain de conquérir depuis six ans, à l'aide des mille ressources de l'esprit de parti, des mille combats de la presse et de la tribune, nos évêques l'ont obtenu, savoir : un temps d'arrêt dans la politique du gouvernement, et, de plus, une attitude nouvelle dans cette politique, plus respectueuse envers ce qu'elle avait combattu, plus defiante envers ce qu'elle avait imprudemment encouragé et fomenté jusqu'à ce jour.

Et comment les évêques de France s'y sont-ils pris pour amener ce grand résultat? Ont-ils employé des moyens extraordinaires, extrêmes? ont-ils fait appel aux passions? ont-ils cherché à exciter, à remuer profondément l'âme de leurs ouailles? ont-ils eu recours à ces armes puissantes que la foi et l'autorité déposaient entre leurs vénérables mains? Non, en vérité.

Nos évêques se sont montrés tels qu'ils étaient : voilà tout. Ils ont permis à un rayon de soleil d'éclairer le fond de leur cœur; ils ont exposé au grand jour de la publicité leurs actes et leurs paroles. Cela a suffi. Les uns sont demeurés ravis, les autres confondus, à la vue de tant de raison et de tant de force, unies à tant de modération et à tant de patience.

Le clergé de France, qui n'a jamais été plus pur ni plus grand que de nos jours, par ses vertus, par sa discipline, par son humble et austère dévouement, ce clergé

incomparable a ajouté un nouveau titre à sa gloire par l'ardente unanimité de son adhésion aux principes professés par ses chefs. On sait assez que ces chefs ont dû le contenir, bien loin de l'exciter.

Nous avons eu le bonheur de recueillir les actes de l'Episcopat français depuis le commencement de la lutte récente[1]. Nous osons dire que ces actes compteront dans l'avenir, pour la grandeur, pour l'éloquence, pour la noblesse du langage et la solidité de la doctrine, parmi les plus belles pages des annales de l'Eglise de France. Non, la postérité n'aura pas assez d'admiration, pas assez d'éloges pour cette magnifique unanimité, cette suavité dans la force, cette éloquence à la fois si contenue et si concluante, cet amour si sincère de la justice, de la vérité et de la liberté chretienne. Elle dira qu'il était impossible de remplir avec plus de majesté un plus impérieux devoir.

Devançons cette justice de l'avenir, et saluons avec respect et avec reconnaissance cette gloire si pure de l'Episcopat français.

Et si, comme des présages trop certains nous l'annoncent, cette sainte et glorieuse unanimité ne devait pas durer; si le gouvernement, à l'aide de la prérogative que le Concordat lui concède, venait à bout, par les choix dont il nous menace, de créer au sein de l'Episcopat français un parti dévoué à sa politique et docile instrument de

[1] *Recueil des Actes Episcopaux*, 1843 *à* 1846, publié par le *Comité électoral pour la défense de la Liberté religieuse*, 4 vol. in-18, chez Jacques Lecoffre et Cie, rue du Vieux-Colombier, 29.

ses ruses, sachons au moins remercier Dieu d'avoir différé cette humiliation; sachons de plus puiser dans ce glorieux passé la force et la lumière nécessaires pour traverser les épreuves de l'avenir.

Si nous sortons de la sphère ecclésiastique pour descendre dans celle de l'action laïque, nous sommes en droit d'éprouver la même surprise, mêlée de la même reconnaissance envers Dieu. Il y a quelques années, c'était chose plus que rare qu'un catholique laïque, catholique *avant tout*, plaçant les intérêts de la foi au-dessus de tous les partis et de tous les pouvoirs. Aujourd'hui, cette espèce nouvelle existe; elle vit et elle s'accroît de façon à dérouter les plus incrédules. En vain le despotisme des classifications anciennes a voulu lui contester le bienfait d'une vie indépendante; la confusion entre les catholiques et les légitimistes, si facile, si universelle, il y a si peu de temps encore, n'est plus possible aujourd'hui.

Et comment, encore une fois, cette transformation s'est-elle opérée? Quelles sont les forces que nous avons conduites au combat?

Dans la presse[1], un ou deux journaux à Paris, dix ou douze en province, soutenus par les plus rudes sacrifices, laborieusement dirigés par des hommes inconnus et

[1] Si nous avions entendu parler ici d'autre chose que de la presse périodique, nous eussions dû mettre hors ligne les mémorables pamphlets de M. de Cormenin, dont la généreuse intervention au profit de la Liberté catholique, dont la mâle et incomparable éloquence ont signalé une phase nouvelle dans les progrès de notre cause.

pauvres, obligés de défricher un sol inculte à travers les poursuites judiciaires, les divisions, les mécomptes, les calomnies de tout genre, achetant chaque pouce de terrain par mille déboires et mille fatigues, et ne parvenant à vivre qu'à force de patience, de désintéressement et d'abnégation.

Dans le Parlement, trois ou quatre orateurs étrangers à tous les partis, en dehors de toutes les combinaisons ministérielles, sans popularité, sans clientèle, ne pouvant aborder que la tribune la moins retentissante, au sein d'une assemblée volontairement déchue de toute influence sérieuse dans l'Etat.

Dans le reste du pays, une poignée de pétitionnaires : je dis une poignée ; car qu'est-ce que cent mille signatures auprès des millions que l'on aurait dû et pu recueillir, si on avait voulu?

Voilà quelles ont été nos ressources. C'est du sein de ce néant qu'est sortie la chance d'un meilleur avenir, je dirais même la certitude de cet avenir, si on veut se donner la peine de le mériter. C'est ainsi qu'au sein de notre pays, désenchanté de ses vieilles illusions, fatigué de ses vieilles gloires, et altéré de jouissances matérielles, un nouveau parti a été créé, un nouveau drapeau déployé.

Il n'y a encore rien de fini, rien de conquis définitivement ; mais il y a une lutte acceptée, comprise, continuée, par ceux qui, hier encore, n'avaient que le choix d'être victimes ou complices d'une politique misérable.

Deux changements dont la portée est incalculable sont consommés :

Chez les laïques, le respect humain, ce tyran des lâches, a été vaincu.

Au sein du clergé, l'écrivain le plus conciliant et le plus considéré a pu dire : *Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en* 89..... *Vous avez fait la révolution de* 89, *sans nous et contre nous, mais pour nous, Dieu le voulant ainsi malgré vous*[1].

[1] M. l'abbé Dupanloup, *De la Pacification religieuse*, p. 287 et 306.

II

QUE NOUS RESTE-T-IL A FAIRE?

Voilà donc ce que nous avons gagné.

Est-ce quelque chose? Oui.

Est-ce tout? Non.

Est-ce assez? Non, mille fois non.

On serait même presque en droit de dire que ce n'est rien auprès de ce qui nous reste à faire.

Pour qui vous prenez-vous? disait un ministre de la police sous l'Empire, à un archevêque. Le prélat répondit : *Pour rien, quand je me juge; pour beaucoup, quand je me compare.*

C'est précisément le contraire que nous devons dire de nos succès jusqu'à ce jour : ce que nous avons obtenu est peut-être beaucoup en soi; ce n'est rien auprès de ce que notre devoir nous ordonne de vouloir et d'accomplir encore.

Et d'abord, la Liberté de l'enseignement est encore à naître. Son avénement n'est annoncé que par quelques paroles sans aucune valeur légale et pratique. L'édifice du monopole universitaire est encore debout : ses cachots sont aussi pleins, ses cadenas aussi solides, ses

chaînes aussi pesantes, que lorsque le premier cri d'alarme s'est élevé dans nos rangs. Quand M. Thiers vient dire que *l'enseignement universitaire a été vaincu dans la lutte*[1], cela veut dire en bon français que l'Eglise n'a pas été jouée et livrée au point où l'on se flattait qu'elle le serait. Ces gémissements sur la défaite supposée de l'Université ont précisément la même valeur que cet autre axiome du même orateur : *J'ai toujours vu que les jeunes gens élevés par les ecclésiastiques étaient moins religieux que les jeunes gens élevés par les laïques*[2].

Ce sont là de ces plaisanteries que l'on peut basarder à la tribune, quand on y apporte un immense talent et presque autant d'audace que de talent.

Ce monopole, qu'un vénérable prélat a si bien défini comme « l'épreuve la plus terrible et la plus dangereuse à « laquelle aient jamais été soumis les membres de la vraie « Eglise[3], » cet odieux monopole est donc encore tout entier. Il a changé de chef, il est vrai ; mais ce nouveau chef, il n'est pas un homme au courant de la situation qui ne le regarde comme plus hostile et plus redoutable à la Liberté d'enseignement que M. Villemain. Avec des dehors plus respectueux et plus d'affection dans le cœur, M. de Salvandy n'en est pas moins l'ennemi systématique et sincère, de l'affranchissement des consciences et des familles. Moins asservi peut-être que ses

[1] Discours du 27 mai 1846.
[2] Même discours.
[3] Mgr l'évêque de Chartres.

prédécesseurs aux intérêts de la corporation universitaire, il n'est personne, même parmi les légistes de la gauche, qui rêve pour l'Etat un despotisme plus étendu, plus complet, plus étouffant que lui. La loi insensée qu'il a proposée dernièrement pour transformer les trente-huit mille instituteurs communaux en fonctionnaires de l'Etat, et l'ensemble de l'instruction primaire en une administration publique, comme celle des douanes ou des droits-réunis, donne la mesure de son ambition et trahit le plan de sa conduite.

Il a pu réorganiser le conseil royal de l'Université; mais que nous importe? Il est vrai, ces décemvirs, qui avaient si longtemps pesé, non-seulement sur nous, mais sur tout le corps enseignant, ont été frappés; mais frappés dans leur orgueil bien plus que dans leur pouvoir. Ils ont été, comme ils disent, *faits, défaits et refaits*[1]. Est-ce une raison pour que nous soyons *refaits* comme eux? Est-il une seule des attributions oppressives de l'ancien conseil qui n'ait été conservée au nouveau? Et, tant que ces attributions seront maintenues, que nous importe, pour me servir d'une comparaison classique, d'un souvenir universitaire, que nous importe d'être exploités par les décemvirs ou par les trente tyrans?

Et tous ces écrivains, tous ces professeurs qui ont calomnié nos ordres religieux, insulté notre clergé, poursuivi la pensée catholique sous toutes ses formes, ne continuent-ils pas à être protégés, rétribués, avancés, ré-

[1] Discours de M. Saint-Marc-Girardin, dans la discussion de l'Adresse de 1846.

compensés et décorés comme par le passé [1]? Et celui qui, presque seul, dans les chaires de Paris, défendait la vérité catholique dans l'histoire, n'a-t-il pas été contraint de céder la place à l'émeute, également abandonné par ses collègues et par ses chefs?

Qu'on me cite donc un seul acte de vrai libéralisme, une seule preuve de la tendance du nouveau ministère vers la liberté, depuis son avénement? Où sont-ils ces colléges de plein exercice, que l'on devait concéder avec tant d'empressement à tous ceux qui en demanderaient? Qu'on aille demander à Mgr l'archevêque de Paris des nouvelles de la confiance qu'il faut avoir dans les bonnes intentions de M. de Salvandy! Qu'on interroge les ecclésiastiques qui ont eu la téméraire pensee de compter sur les facilités que leur accorderait M. de Salvandy pour la fondation de nouveaux établissements! Ils vous diront qu'il a exigé de leur zèle, non pas seulement les conditions de la loi de M. Villemain, mais encore celles du rapport de M. Thiers!

A Dieu ne plaise que je veuille attaquer ici la loyauté de M. le ministre de l'Instruction publique! je le tiens volontiers pour le plus honnête et le plus religieux de nos adversaires; mais je tiens aussi à ce que personne ne soit disposé à prendre cet adversaire pour un ami, je tiens à faire constater que la cause qu'il sert n'est

[1] On pense bien que nous ne tenons pas compte du silence de M. Quinet, qui a bien voulu se taire, parce que le ministre refusait d'admettre le mot d'*institutions* dans le programme de ses leçons sur les littératures du Midi, au Collége de France.

pas la cause de la liberté, ni par conséquent la nôtre[1].

Mais, d'ailleurs, est-ce que le monopole universitaire, dans l'instruction secondaire, est le seul ennemi que nous ayons à combattre? Est-ce que l'instruction primaire, grâce à la jurisprudence abusive par laquelle on a permis au Conseil royal d'interpréter et de restreindre la loi de 1833, n'est pas devenue tout entière la proie de l'arbitraire? Et la loi proposée par M. de Salvandy sur cette matière n'est-elle pas destinée à aggraver cet état de choses au lieu de l'améliorer?

Est-ce que l'éducation des filles, ce dernier asile de la foi, de la vertu, de la liberté chrétiennes, ce dernier boulevart des droits de la famille, n'est pas toujours menacée, poursuivie, envahie par un monopole, qui ne se fonde pas même pour cela sur l'apparence d'une loi, mais sur une collection d'ordonnances, d'instructions, de règlements et de statuts émanés uniquement de cette même autorité universitaire qui a déjà corrompu l'éducation des hommes?

Grâce en partie à cette instruction populaire, d'autant plus altérée dans sa véritable et légitime portée qu'elle est plus abondamment distribuée par les instituteurs formés dans les écoles de l'Etat; grâce surtout aux restrictions innombrables que rencontrent tous les dévouements

[1] Dès 1843, je me suis permis de signaler l'avantage que nous offrait un chef ouvertement hostile, comme M. Villemain, plutôt qu'un homme en apparence favorable aux transactions, comme M. de Salvandy. *Du Devoir des Catholiques dans la question de la Liberté de l'enseignement*, p. 114, 2e édition.

inspirés par la Religion, est-ce que la foi et les mœurs ne se perdent pas chaque jour de plus en plus dans les classes inférieures? Et tandis que le retour au bien d'une partie notable de la jeunesse des classes moyennes console l'Eglise, la dépravation graduellement croissante du peuple des campagnes ne doit-elle pas consterner tous ceux qui ne sont pas volontairement aveugles?

N'est-elle pas encore debout, et plus envahissante que jamais, cette administration des cultes qui, en dépit de la Charte, du Catéchisme et du bon sens, a l'incroyable prétention d'être l'intermédiaire nécessaire entre les fidèles et les pasteurs, entre les évêques et le Pape? N'y a-t-il pas là des laïques, des avocats, s'érigeant de leur propre autorité, et par je ne sais quelle naïve illusion d'amour-propre, en successeurs de Constantin et de Charlemagne, en évêques, en docteurs, en patriarches et en primats postiches, et qui poussent l'absurdité puérile de leur petit despotisme jusqu'à expliquer aux archevêques comment il faut célébrer la *férie* de l'Ascension lorsqu'elle se rencontre avec la Saint-Philippe [1]; jusqu'à prescrire aux évêques [2], *au nom du roi*, de faire des prières pour le chef de l'Eglise, le prince des évêques [2]?

1 Circulaire *ad hoc* de M. le Garde des sceaux, ministre secrétaire-d'état de la Justice et des Cultes, en 1845.

2 Citons ici le dernier monument de cette outrecuidance administrative, afin de le conserver pour nos neveux, afin qu'ils sachent dans quel abaissement ils seraient plongés, si nous n'avions commencé à secouer le joug; et demandons-nous si les ministres de

Ces mêmes hommes ne s'enfoncent-ils pas de plus en plus dans la funeste idée qu'il leur est donné de gouverner l'Eglise en France, tantôt par des choix épiscopaux plus artificieusement combinés que par le passé, tantôt par une distribution plus adroite des millions que l'Etat leur confie pour le matériel du culte? Car, il faut bien qu'on le sache, ce n'est pas, comme se le figurent des observateurs superficiels, par ce qu'on appelle improprement *le salaire du clergé*, qu'on compte maintenir l'Eglise dans la servitude ; ce *salaire* est une indemnité, et cette indemnité fait partie de la dette de l'Etat, selon les lois de l'Assemblée constituante, qui l'a substi-

la reine d'Angleterre écriraient autrement aux évêques de l'église anglicane, dont cette reine est le chef suprême.

Circulaire à tous les évêques du royaume.

« Paris, le 11 juin 1846.

« Monseigneur,

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI.

« *L'intention du roi est* que, dans cette circonstance, vous ordonniez des prières dans toutes les églises de votre diocèse.

« *Je ne doute pas de votre empressement à vous conformer au désir de Sa Majesté.*

« Agréez, Monsigneur, etc. Signé : Martin (du Nord). »

D'où il suit évidemment que l'*intention du roi* pourrait être également que les évêques *n'ordonnassent pas des prières*, et que, *dans cette circonstance*, on *douterait* tout aussi peu de leur *empressement à se conformer aux désirs de Sa Majesté*. L'an prochain, il faut espérer que nous verrons des circulaires pour autoriser les évêques à faire les ordinations des Quatre-Temps, ou à confirmer.

tuée au patrimoine territorial de l'Eglise. Consacrée par la Charte en même temps que la dotation de la royauté, elle ne saurait être supprimée sans une violation directe du Concordat, de la Constitution et du crédit public. Mais c'est par le maniement habile des chapitres du budget consacrés à l'entretien, aux réparations, à l'ameublement des cathédrales, des évêchés, des séminaires, des églises paroissiales et des presbytères, qu'on espère pouvoir faire sentir le profit et la nécessité d'une docilité plus grande, mettant chaque faveur au prix d'une concession, s'armant de la pénurie déplorable de tous nos établissements ecclésiastiques pour amoindrir le courage du clergé, donnant le superflu à ceux qui se taisent sur les questions les plus vitales, refusant le nécessaire à ceux qui parlent par devoir et par conviction, et se réservant ainsi le droit exorbitant de taxer d'ingratitude ceux qui ne livreraient pas un droit de l'Eglise pour prix de chacune des aumônes qu'on leur abandonne[1].

Enfin, ne pèse-t-elle pas encore de tout son poids sur nous, cette odieuse bureaucratie de tous les départements ministériels, héritière insensée de toutes les inventions tyranniques de l'ancien régime, de la Révolution et de l'Empire? Sa routine oppressive, ses traditions perverses ne finissent-elles pas toujours par dominer et entraîner les hommes, pour la plupart recommandables

[1] On se rappelle ce mot d'un des principaux personnages de l'administration des cultes sur un évêque coupable d'avoir adhéré au mandement de Mgr le cardinal de Bonald contre M. Dupin : « *L'ingrat! quand on vient de lui donner un orgue!*

et consciencieux, qui la composent, et par les réduire à n'être plus que les instruments ou les complices d'un arbitraire chaque jour plus envahissant? Au mépris des principes si justes et si éloquemment proclamés par M. Guizot[1], n'est-elle pas occupée nuit et jour à étendre le réseau inextricable de ses liens à la fois minutieux et étouffants sur tous les actes de la vie sociale, religieuse, politique et même domestique ? N'est-ce pas elle qui, personnifiée dans le conseil d'Etat, déclare que nos prêtres sont des *délégués de la puissance publique*[2], se permet de juger et de condamner la théologie des évêques, et arrête au passage les bulles et les brefs du souverain Pasteur de l'Eglise pour les soumettre à la vérification d'une assemblée de laïques gallicans, protestants ou rationalistes? N'est-ce pas elle qui impose un frein injurieux aux inspirations de la charité et qui conteste à l'Eglise, par toutes les ressources de la jalousie fiscale, le droit de recueillir les aumônes de ses enfants? N'est-

[1] « Pour fortifier réellement le pouvoir aujourd'hui, il y a nécessité absolue de faire à la liberté sa part... C'est un trop grand fardeau, dans un gouvernement comme le nôtre, c'est un trop grand fardeau que le pouvoir absolu et le monopole, quelles que soient les mains qui le portent... Il n'y a pas de responsabilité, pas de forces qui puissent y suffire. Il faut, dans son intérêt, que le pouvoir soit déchargé d'une partie de ce fardeau... Du sein même de la liberté naît pour le pouvoir une source de forces. » *Discours du* 30 janvier 1846.

[2] Rapport de M. Vivien, conseiller d'Etat (*ancien ministre des Cultes*), concluant à la déclaration d'abus contre le mandement de Mgr le cardinal de Bonald, portant condamnation du *Manuel* de M. Dupin.

ce pas elle qui, à Avignon, jette sur le pavé nos sœurs de charité, toutes meurtries par la calomnie et outragées dans leur pudeur[1]; qui, à Alger, interdit au prêtre de prêcher la foi aux infidèles sur une terre désormais française[2]; qui partout encourage et subventionne le travail du dimanche, cette violation scandaleuse du dogme chrétien et de la liberté de conscience? N'est-ce pas elle, en un mot, qui fomente, aggrave et enracine dans ce grand et noble pays, au nom et au profit de ce qu'elle appelle l'Etat, un despotisme non sanglant, non violent, exercé souvent par des mains bienveillantes, mais le plus lourd, le plus ignominieux, le plus énervant et le plus durable qui puisse jamais peser sur l'âme d'un grand peuple?

Mais je m'aperçois que la contemplation de ces dangers et de cette honte, trop silencieusement acceptés par la France, m'entraîne sur un terrain où la main d'un homme qui est à la fois un grand évêque et un grand écrivain a déjà versé des torrents de lumière. Il me suffit de rappeler les *Examens* de Mgr l'Evêque de Langres, sur les *Empiétements* et les *Tendances* de l'Etat, à tous ceux qui connaissent déjà ces chefs-d'œuvre, et de conjurer ceux qui ne les connaissent pas encore d'y étudier l'abîme vers lequel on nous entraîne.

On y verra tout ce qu'il nous reste à faire, même en

1 Mandement de Mgr l'archevêque d'Avignon, pour 1846.

2 Lettre de Mgr Dupuch, évêque d'Alger, au Pape Grégoire XVI; discours du général De la Rue, commissaire du roi, à la Chambre des Pairs, le 30 juin 1846.

dehors de la question de l'enseignement, pour sauver l'Eglise, la famille, la conscience et la société moderne d'un danger, non pas éloigné, mais actuel, mais chaque jour croissant.

Hélas! nous le savons, il est parmi nous une foule d'hommes qui ne veulent pas être éclairés sur la nature de ce danger; il en est d'autres qui le connaissent et qui font plus que s'y résigner; ils s'y complaisent. Pour nous renfermer dans l'ordre des intérêts religieux, il est des hommes qui acceptent la servitude, la domesticité vis-à-vis du pouvoir civil, à condition d'y occuper, sinon la première place, du moins une place bien rétribuée; des hommes qui ne reculent devant aucune des adulations, aucune des complaisances que peuvent payer des tableaux, des ornements, des secours quelconques tombés de la main du pouvoir sur la nudité de l Eglise; des hommes qui préfèrent une faveur à un droit, et qui ne conçoivent pas pour l'Eglise d'autre bienfait que le *privilége*, d'autre rôle que celui de *protégée*.

Ils sont encore, grâce au Ciel, en minorité parmi nous; mais leur présence rend notre tâche mille fois plus difficile, et décuple la force de l'humiliante oppression que nous combattons. Sachons au moins leur opposer sans cesse, à eux et à leurs patrons, cette mémorable parole d'un de nos évêques les plus distingués, qui résume si complétement les droits et les désirs des catholiques :

« Ah! certes nous ne refusons pas pour l'Eglise la « protection de l'Etat, nous l'invoquons au contraire

« comme un droit sacré. Mais, ou la Charte est un vain « mot, ou l'Etat ne peut plus être aujourd'hui que le « *protecteur de la Liberté*. Voilà la seule protection que « nous demandions pour elle, la seule que l'Etat puisse « constitutionnellement et raisonnablement lui accor- « der[1]. »

[1] Mgr l'évêque de Digne, *Institutions diocésaines*, p. 339, éd. de 1844.

III

SUR QUI POUVONS-NOUS COMPTER?

Mais, dira-t-on, pour introduire graduellement les réformes nécessaires dans le déplorable système qui régit en France les consciences et les intelligences, est-il bien nécessaire que les catholiques interviennent comme tels dans les luttes publiques, dans l'arène des partis? N'y ferons-nous pas plus de mal que de bien à notre propre cause? Ne pouvons-nous pas nous fier aux grands partis qui remplissent déjà la sphère politique? Au parti libéral, puisqu'il s'agit de la liberté de conscience, la plus précieuse des libertés? Au parti conservateur, puisqu'il s'agit de la Religion, principe de tout ordre et de toute conservation?

A ces objections que l'on nous oppose si souvent et qui réussissent si bien à prolonger l'assoupissement des catholiques, nous n'avons qu'une réponse à faire. Non; ni le parti soi-disant libéral, ni le parti conservateur ne nous accorderont ce que nous désirons, à moins d'y être contraints, parce qu'ils ne veulent pas ce que nous voulons, et de plus, parce qu'ils ne peuvent pas ce que nous pouvons. Ils ne veulent de la liberté, ni l'un ni l'autre,

et ils ne peuvent ni l'un ni l'autre se dévouer exclusivement à sa conquête, comme c'est notre droit et surtout notre devoir.

Et d'abord, qu'il ne soit plus question de l'ancien parti libéral! Qui ne sait qu'il n'existe plus que de nom, et qu'après avoir trahi tous les principes et tous les intérêts de la liberté, il a fini par accepter pour chefs ceux-là même qui l'avaient couvert de leur mépris, ceux qui, après avoir poursuivi par des lois impitoyables la presse, l'association, toutes les formes de la discussion politique et de l'action sociale, sont venus concentrer tous leurs préjugés et toutes leurs passions dans une haine acharnée contre la Liberté de l'enseignement et de la conscience! Après avoir longtemps fait illusion au monde, ces comédiens du libéralisme ont jeté le masque : depuis qu'ils ont entrevu que la liberté pouvait servir à Dieu et à son Eglise, ils lui ont déclaré la guerre. Son nom même est banni de leurs lèvres; ces fiers patriotes, ces ardents apôtres de l'indépendance, ces Brutus de la basoche ne parlent, n'écrivent, n'agissent plus que dans le but de restreindre ou de confisquer la liberté, et d'imposer au gouvernement l'obligation d'être plus arbitraire, plus envahissant, plus fiscal, plus persécuteur, plus implacable[1] encore qu'il n'a envie de l'être.

Ah! nous l'avouons, le rôle des catholiques réclamant

[1] *Soyez implacables!* Discours de M. Dupin aîné, procureur-général, contre les prétentions du clergé, etc., le 16 mars 1844. Je cite *ex auditu*, comme témoin auriculaire; dans la version corrigée du *Moniteur*, on a mis : *Soyez inflexibles.*

la liberté pour eux et pour tous, eût été à la fois difficile et chétif, en présence du grand parti libéral de la restauration, si ce parti était resté fidèle aux principes, aux instincts qui l'ont quelquefois animé, et qui se personnifiaient dans le plus illustre de ses chefs, M. de La Fayette? On sait, en effet, que cet homme éminent et généreux, quoique malheureusement étranger à la foi et à la pratique du Catholicisme, ne voulut jamais s'associer aux atteintes portées par l'esprit révolutionnaire aux droits de la conscience; on sait qu'aux Théatins, en 1791, il défendit la liberté religieuse des prêtres insermentés, au risque de sa vie et de sa popularité, qui lui était mille fois plus chère que la vie; on sait même qu'après 1830 il protesta avec énergie contre les pillages et les profanations. Pour lui et quelques-uns de ses amis, la persécution était non-seulement odieuse et cruelle, mais encore de mauvais goût. Ils eussent volontiers donné la liberté à l'Eglise, moitié par logique, moitié par dédain, et ne lui eussent pas fait l'honneur de la craindre.

Je le répète : en présence d'une pareille attitude, et dans l'état des idées et des habitudes de la France, les efforts des catholiques auraient été peut-être superflus, peut-être imprudents. Mais, on le sait de reste, l'opposition soi-disant libérale de nos jours a donné le démenti le plus scandaleux aux tendances que nous signalons chez M. de La Fayette et les siens. A l'exception d'un petit groupe d'hommes de cœur et d'esprit, dont nous parlerons plus loin, elle a formellement abdiqué toutes les doctrines d'égalité, de tolérance, de publicité, d'in-

dépendance que des catholiques comme M. de Carné et des protestants comme M. de Gasparin sont forcés de lui rappeler chaque jour. Elle les a abdiquées pour devenir l'acolyte de la police, du fisc et des parquets. Dans une occasion récente et solennelle, lors du vote contre les Jésuites, les soldats les plus distingués de cette armée déshonorée, ceux qui ont écrit de beaux volumes sur la liberté civile et religieuse au-delà des mers, sur l'influence salutaire de la Religion dans les démocraties, sur l'urgente nécessité de la liberté d'association, n'ont su que rester cloués sur leurs bancs, quand il s'agissait de sauver l'honneur de la démocratie, le principe de l'association, et le droit de la liberté.

En présence d'une si honteuse désertion, faut-il gémir et se décourager? Non; tout au contraire, il faut y puiser un motif de consolation et de sécurité. En effet, on ne peut le nier, les antécédents de ce qu'on appelait autrefois le parti libéral, en France, ne sont pas brillants. Il était l'héritier naturel et avoué des sanglants excès de la Révolution, des complaisances politiques de l'Empire, des déclamations voltairiennes du libéralisme sous la Restauration. Bien des âmes candides et sincères pouvaient reculer devant la pensée d'embrasser une cause servie par de pareils soldats, de crainte d'être confondus avec eux et de devenir solidaires de leur passé. Aujourd'hui, cette confusion n'est plus à craindre; encore une fois les masques sont tombés. Le monde sait désormais que les *libéraux*, ou *libérâtres*, sont ceux qui veulent le moins de la liberté. Ce n'est pas eux qui nous la donneront ou

qui nous l'enseigneront. Nous pouvons donc l'aimer, la vraie et franche liberté, sans réserve et sans honte, et lui demander, à elle seule, la garantie de notre avenir. Dieu a voulu que nos efforts laborieux et prolongés nous tinssent lieu de ce secours, que des mains suspectes auraient pu nous donner; il a voulu que notre salut ne vînt pas d'autrui, mais de lui et de nous-mêmes.

Grâces vous soient donc rendues, ô Dieu de justice et de vérité! vous avez permis que cette belle liberté, pure et sainte dans son essence, faite surtout pour vos enfants et votre Église, vous avez permis qu'elle fût purifiée de l'attouchement de ces partis qui l'ont si longtemps exploitée, souillée, ensanglantée! La voilà qui, dégagée de leur étreinte impure, nous appartient désormais : elle va servir d'arme et de sauvegarde à l'Église que vous avez fondée, et qui a horreur de tout autre sang que de celui de Jésus-Christ!

Mais le gouvernement, appuyé par le parti conservateur, nous donnera-t-il cette émancipation que nous refuse l'opposition, le parti faussement nommé libéral?

Cette question est plus compliquée; mais sa solution n'est pas moins évidente.

Le gouvernement ne peut ni ne veut nous émanciper, ou du moins il ne le pourra ni ne le voudra, que lorsqu'il y sera forcé.

Il ne le pourra pas. A ce sujet, écoutez M. Thiers, toujours dans son mémorable discours du 27 mai 1846. Cette fois il est tout à fait dans la vérité. Il dit à

M. Guizot, en rappelant les paroles de celui-ci, si rassurantes pour les catholiques :

« Je sais bien que tout ce que vous faites espérer vous « ne pouvez pas l'accorder..... Je sais bien que si vous « vouliez donner tout ce que vous avez fait espérer, nous « vous en empêcherions, et que nous serions sur ce point « plus forts que vous; mais vous ne pourrez donner tout « ce que vous avez fait espérer. »

M. Thiers a mille fois raison. Le gouvernement ne pourra pas donner ce qu'il a fait espérer, tant que les catholiques n'exerceront pas sur lui ce que les Anglais appellent dans leur langage politique *a pressure from without*, c'est-à-dire une action étrangère à la sphère ordinaire des pouvoirs publics, mais qui est le fruit d'un grand et sérieux mouvement d'opinion auquel la législation en vigueur ne suffit point, et qui demande impérieusement la satisfaction due à de légitimes besoins.

J'ajoute, sans hésiter, que le gouvernement ne le voudra pas, parce que, de mémoire d homme, on n'a jamais vu un pouvoir constitué se dépouiller d'une partie de ses attributions, à moins d'y être contraint. Seulement, il y a différentes manières de le contraindre. L'heureuse constitution dont la France jouit offre à toute opinion sérieuse et considérable le moyen légal et certain de contraindre le gouvernement. Les gouvernements sages mesurent et comprennent la valeur d'une telle opinion; ils lui cèdent peu à peu, et acquièrent ainsi un nouvel élément de force et de durée. Les gouvernements insensés résistent, s'opiniâtrent et succombent. Ils succombent,

non pas toujours sous les coups de la force qu'ils ont méconnue, mais par un juste et prompt arrêt de la souveraine Sagesse dont ils ont méconnu les lois.

Toute victoire qui vaut la peine d'être gagnée doit s'acheter par l'effort, par le sacrifice, par la lutte. Croire que parce qu'on s'est plaint hier on sera exaucé demain, sans peine, sans souci et sans vertu, c'est la plus niaise et la plus dangereuse des illusions. Il faut ajouter que c'est l'illusion la plus commune aux catholiques de France.

Nous aimons à être dupes, et dupes de l'habileté la plus vulgaire. Si nous le sommes encore maintenant, il faudra bien reconnaître que nous le sommes par goût et par nature, sans prétexte et sans excuse.

Voici la traduction en langue usuelle du fameux discours de M. Guizot :

« Vous faites beaucoup de bruit depuis trois ans.
« Vous cherchez à faire croire que vous êtes quelque
« chose dans le pays. Après tout, cela peut être. Mais
« si cela est, prouvez-le autrement que par de vaines
« paroles. Je vous attends aux prochaines élections.
« Si vous y montrez une force réelle et sérieuse, je
« ne demande pas mieux que de traiter avec vous.
« Mais si vous n'êtes rien, si vous ne savez rien faire ni
« rien empêcher par vous-mêmes, alors, de grâce, tai-
« sez-vous, et laissez-moi traiter en paix avec vos adver-
« saires, qui, eux du moins, savent agir et me forcer de
« de compter avec eux. »

Que l'on tienne pour certain que tel est le fond de sa

pensée. Et qui pourrait s'en étonner? Qui pourrait demander autre chose à un homme pratique, dominé par les exigences de la politique, étranger aux croyances et aux obligations qu'impose le Catholicisme ? Pourquoi donc irait-il se compromettre pour des hommes qui, avant tout, veulent éviter de se compromettre pour leur propre cause?

C'est donc avec la plus profonde conviction que nous dirons aux catholiques : l'accomplissement des promesses de M. Guizot dépend exclusivement de votre attitude aux élections. Si vous votez contre lui, il vous craindra; si vous votez pour lui, il sera votre obligé. Dans l'un ou l'autre cas, il comptera avec vous. Mais si vous ne faites rien, il se moquera de vous, et, à son point de vue, il aura cent fois raison.

Malheur à nous si les promesses de M. Guizot allaient être un prétexte pour nous désarmer, nous assoupir et nous taire! Attendons au moins, pour nous reposer, que la journée soit finie; elle commence à peine. On prend en pitié les vainqueurs qui s'endorment sur leurs lauriers. Que dire de soldats qui s'endormiraient sur leurs armes avant même d'avoir gagné un semblant de victoire?

Mais, peut-être, le grand parti conservateur qui compose l'armée ministérielle interviendra-t-il en notre faveur, et, pendant que nous dormirons à l'ombre, daignera-t-il forcer la main au gouvernement, et courra-t-il les chances d'une lutte avec l'Université et le voltairianisme pour nous récompenser de notre abstention.

Ici encore, erreur complète et funeste. Le parti conservateur se décompose en une foule de nuances : il en est qui ont plus ou moins de bienveillance pour l'Eglise ; il n'en est aucune qui ne redoute et ne repousse la Liberté de l'Eglise. Ces grands politiques veulent bien de son concours, ils ne veulent à aucun prix de son indépendance.

Là, comme ailleurs, la Liberté religieuse n'a pour amis que des individus, que des exceptions. Les deux grands partis du gouvernement et de l'opposition se ressemblent et se valent sous ce rapport.

Ils se personnifient parfaitement, à mon gré, dans l'œuvre presque simultanée de leurs chefs les plus éminents, dans les deux célèbres rapports qui furent faits en 1844 sur la loi contre la Liberté d'enseignement, celui de M. Thiers et celui de M. le duc de Broglie.

Si la haine de l'indépendance spirituelle, de la famille et du citoyen, si la prétention de tout absorber au profit de l'Etat, se montrent plus à nu dans le manifeste de M. Thiers; qui pourrait oublier la hautaine indifférence, le froid dédain pour toutes les plaintes et tous les droits des catholiques, qui caractérisent l'œuvre, le langage et les propositions de M. le duc de Broglie? Nulle part ne se révèle mieux cette impatience de l'orgueil politique, cette surprise malveillante, ce dépit mal déguisé qui animent les soi-disant conservateurs, à l'égard d'un droit ancien qu'ils ne veulent pas reconnaître, d'une force nouvelle avec laquelle ils ne veulent pas compter, d'une opinion indépendante qui dérange les combinaisons habituelles de leur stratégie parlementaire.

La grande majorité des hommes d'Etat du parti conservateur subit le joug mesquin, mais impérieux, des rancunes et des jalousies qui ont dicté ces deux rapports. Il y a plus; pendant qu'une partie notable de la jeunesse libérale se détache de la vieille gauche et arbore des principes plus solides et des goûts plus généreux, un mouvement en sens inverse se fait remarquer au sein du parti conservateur. Là, les fils sont plus ennemis du droit et de la liberté que ne l'ont jamais été les pères; il s'élève parmi eux une école de jeunes écrivains doués de science et de talent, mais dépourvus à la fois d'enthousiasme et de modestie, c'est-à-dire de tout ce qui fait la force et le charme de la jeunesse. Systématiquement hostiles à toute pensée d'affranchissement et d'indépendance, apologistes outrés de toutes les corruptions et de toutes les prohibitions administratives, tenant à la fois du pédant et du roué, ils ont pris le parti de s'enorgueillir de la servitude dont ils aspirent à être les instruments, et s'efforcent d'ériger en théories arrogantes les misères et les faiblesses de leur parti. L'indépendance de l'Eglise est l'objet spécial de leurs antipathies; ils travaillent avec zèle à ressusciter, au profit de la monarchie bourgeoise, de la bureaucratie des cultes, de M. Martin et de M. Dessauret, cette aveugle docilité, cette subordination excessive qu'une fidélité naïve et une théologie étroite inspiraient au clergé d'autrefois pour les fils de saint Louis et de Louis XIV. C'est assez dire qu'ils savent évoquer, même sans y croire, et ranger en bataille, dans un ordre nouveau, tous les sophismes,

toutes les chicanes du gallicanisme contre les conquêtes de la liberté et les droits de la conscience.

N'oublions pas non plus qu'au parti conservateur se rattachent plus ou moins tous ces demi-catholiques qui, par amour de la paix, n'hésitent jamais à sacrifier les droits de la vérité et de la justice, et, de plus, tous ces faux catholiques que l'on retrouve au premier rang des ennemis de la Liberté religieuse. On sait quelles sont les allures de ceux-ci : on les a vus ne jamais manquer une occasion de trahir l'Eglise, apporter toujours au secours de ses antagonistes le poids de leur expérience ou de leur autorité, ne monter jamais à la tribune pour la défendre, mais toujours pour la livrer, et pousser la fidélité à leurs vieilles traditions de familles gallicanes ou jansénistes jusqu'à servir d'auxiliaires et d'échos à M. Thiers ou à M. Sue, afin de satisfaire leur haine surannée contre Rome et les Jésuites. Mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est l'influence déplorable que ces deux sortes de catholiques, ces hommes à transactions et ces hommes à préjugés, ont exercée sur nos assemblées délibérantes; ce qu'on ne sait pas assez, c'est combien d'hommes timides, incertains, ignorants, ont été entraînés au mal par l'exemple et l'autorité de ces juges iniques et d'autant plus coupables qu'ils connaissaient mieux la victime qu'ils ont livrée.

Lorsque j'ai établi, il y a deux ans, une distinction, qui est devenue un lieu commun, entre les fils des Croisés et les fils de Voltaire, j'oubliais une troisième catégorie : celle des fils de Pilate. C'est une antique et nombreuse

lignée; j'ai eu trop de fois l'occasion de la rencontrer sur mon chemin pour qu'il ne me soit pas permis de réparer cette omission.

A cette progéniture de l'homme d'état romain on crie de toutes parts, comme à leur trop fameux ancêtre : *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.* Là-dessus ils commencent à trembler et à pactiser avec l'ennemi : *Cum audîsset hunc sermonem, magis timuit.* Abandonnons la vérité, se disent-ils ; immolons-la, pour le bien de la paix d'abord, puis pour le nôtre ; d'ailleurs elle se défendra bien toute seule; ce sont ses imprudents défenseurs qui font tout le mal ; enfin César a aussi des droits, et nous sommes ses amis, ses ministres : *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.*

Eh bien, nous n'hésitons pas à le dire, il y a chez ces hommes une double erreur.

Ils se trompent d'abord, comme Pilate s'est trompé ; car il eût été bien plus l'ami de César en sauvant le Christ qu'en l'immolant.

Ils se trompent ensuite en ce qu'ils ne comprennent pas quel est le véritable César de nos jours.

Ceci mérite un examen court, mais spécial.

IV

QUEL EST DE NOS JOURS LE CÉSAR DE L'ÉVANGILE?

Quand on cite le texte si souvent et si maladroitement invoqué contre l'Eglise : *Rendez à César ce qui est à César,* on ne se demande pas assez ce que c'est aujourd'hui que le César de l'Evangile.

Croit-on par hasard que *César* soit l'hôte des Tuileries, quel qu'il puisse être?

Ce serait une détestable et inexcusable erreur ; car, de l'aveu de tout le monde, *César,* c'est la souveraine puissance, c'est l'*État*. Or, aujourd'hui, la personne assise sur le trône n'est plus à elle seule l'Etat, comme autrefois; elle n'est plus que le chef de l'Etat ; elle est inviolable et sacrée, mais elle n'est plus toute puissante; elle n'est pas même uniquement souveraine; elle partage l'exercice de la souveraineté avec sept cents individus, qui eux-mêmes tiennent leur mandat, directement ou indirectement [1], de la masse des citoyens.

La souveraineté ne réside donc plus dans la royauté

[1] Les députés par l'élection directe; les pairs, dans leur état actuel, par la nomination qu'ils reçoivent de ministres responsables et docilement soumis à la majorité de la Chambre élective.

seule, mais dans la nation toute entière ; c'est la nation qui est *César* : chaque citoyen est une portion de ce *César*, et on doit à ses droits le même respect qu'à ceux de César.

En un mot, César c'est l'Etat, et l'Etat c'est nous.

Qu'on nous entende bien ; nous ne prétendons pas que nous, citoyens catholiques, nous composions à nous seuls l'Etat ; mais nous en faisons partie intégrante. Personne n'y a un droit supérieur au nôtre ; nul pouvoir ne peut y échapper à notre contrôle, à notre jugement, à nos légitimes efforts pour le contenir, le corriger, et au besoin pour le punir.

Il faut insister sur ce point, parce qu'il tend à s'établir parmi nous une confusion d'idées à la suite d'une confusion de langage ; parce qu'on est trop souvent tenté de prendre pour l'Etat cet ensemble de fonctionnaires qui constituent l'administration, et qui ne sont, ce qu'ils oublient trop souvent, pas autre chose que les serviteurs salariés du public, c'est-à-dire les nôtres.

Il résulte de cet état de choses un ensemble de droits et de devoirs nouveaux, qui ne sont encore ni assez pratiqués, ni même assez compris par les catholiques.

Qu'il nous soit permis ici de signaler avec le plus profond respect et de regretter une omission dans l'enseignement de notre clergé, du reste si intelligent et si admirable. Il ne nous enseigne pas la pratique de ces devoirs nouveaux, et le moyen de les concilier avec les lois générales de la Religion.

Le plus souvent, il garde à ce sujet un silence complet. Quand il parle, on le croirait involontairement en-

chaîné à des habitudes respectables, sans doute, dans leur temps, mais qui se trouvent en contradiction complète avec la nature et l'origine des pouvoirs nouveaux.

Ce n'est pas nous, certes, qui nous croirons investi du droit de substituer un enseignement quelconque à celui dont nous regrettons l'absence. Nous nous bornerons à quelques très-courtes considérations, exclusivement empruntées à la région des faits.

Autrefois, c'est-à-dire non pas au moyen-âge, dans les grands siècles de splendeur catholique, où les constitutions politiques étaient beaucoup plus semblables qu'on ne pense aux constitutions modernes[1], mais sous l'ancien régime tel qu'il s'était constitué depuis l'avénement de la monarchie absolue en Europe et de la maison de Bourbon en France, le devoir politique des chrétiens, tel que le clergé l'enseignait et le pratiquait lui-même, était bien simple. Il consistait à obeir sans réserve et sans restriction (sauf en ce qui était expressément contraire à la loi de Dieu), à obéir à la royauté, à une royauté essentiellement catholique, fille aînée de l'Eglise, instituée par Dieu, seule législatrice et responsable envers Dieu seul.

Tel était, je ne dis pas le droit, mais le fait social du temps de Bossuet.

Ai-je besoin de dire qu'il n'en reste pas trace aujourd'hui?

Dans cet ancien état de choses, le clergé n'avait affaire

[1] Ecoutons encore M. Guizot. « Nulle loi n'est légitime, si elle « n'est consentie par celui qui doit payer ; nul n'est tenu d'obéir aux « lois qu'il n'a pas consenties. Ces maximes appartiennent à l'école « féodale, etc. » *Histoire de la Civilisation.*

qu'à deux sortes d'autorités ou de forces laïques dans lesquelles toutes les autres pouvaient se résumer à ses yeux : le roi et le marguillier; le marguillier, ou tout autre officier qui faisait les affaires temporelles de l'Eglise, et le roi, à qui tout remontait et de qui tout descendait dans l'ordre civil, temporel, politique, qui représentait vis-à-vis de l'Eglise le peuple chrétien tout entier.

Aujourd'hui, par une prétention où le ridicule le dispute à l'audace, l'administration des cultes essaye de se substituer à tous les droits et à toutes les fonctions de ce roi d'autrefois, tandis qu'à vrai dire le seul rôle qui lui convienne est celui du bedeau, du marguillier, du gérant des affaires temporelles de l'Eglise.

Ce qui a remplacé le roi d'autrefois, c'est nous, nous tous citoyens catholiques, humblement prosternés devant Dieu et devant ses prêtres, au pied de l'autel et dans le confessionnal, mais qui, hors de là, n'avons ici-bas d'autre maître que la loi, et une loi qui est faite et défaite par nous-mêmes ou par nos mandataires.

Nous devons obéissance à cette loi tant qu'elle existe, et aux magistrats qu'elle institue, sans quoi il n'y aurait pas d'ordre possible ; mais nous avons le droit, le devoir, la mission d'en surveiller l'exécution et d'en poursuivre la réforme par notre action directe et périodique sur ceux qui l'ont faite et qui peuvent la défaire, toutes les fois qu'elle nous paraît contraire à nos intérêts, à nos droits, et surtout à la loi de Dieu et de son Eglise.

Nous vivons sous une royauté héréditaire, cela est vrai ; mais sous une royauté tempérée par l'im-

position d'un contrat et l'éventualité d'une déposition[1]. Nous vivons sous un roi qui règne, et même qui gouverne, lorsqu'il a, comme aujourd'hui, la capacité nécessaire pour cela, mais qui ne peut pas accomplir le moindre acte de son gouvernement sans l'intervention des ministres, lesquels sont directement responsables envers nous.

Tels sont les principes du *pouvoir établi*, non pas seulement en France, mais en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Portugal, dans la majorité des pays catholiques.

Ce système de gouvernement, ces principes politiques, ce n'est pas nous qui en sommes les auteurs. Au contraire, ils ont été établis sans nous et en partie contre nous.

Pour ma part, je les admire, je les accepte avec les mille imperfections, les mille inconséquences qui en sont inséparables, comme de toutes les institutions humaines; je regarde cette forme de gouvernement comme la plus légitime, la plus naturelle à notre degré de civilisation, la plus conforme aux véritables traditions catholiques, aux véritables intérêts de la justice, de la liberté de l'Eglise; et, s'il le fallait, je donnerais ma vie pour la défendre.

Mais là n'est pas la question. Nous n'avons pas à en

1 N'oublions jamais le commentaire du droit public de la France, si loyalement proclamé par le ministre actuel de l'Intérieur, M. le comte Duchâtel, à la tribune des Députés : « Si aujourd'hui le pouvoir royal se conduisait vis-à-vis de la constitution « du pays comme le pouvoir royal en 1830, nous serions tous déliés « de notre serment. » *Moniteur* du 27 janvier 1844, p. 167.

discuter les mérites, mais les conséquences. A ceux qui préfèrent ou qui regrettent le droit divin, l'inamissibilité du pouvoir, le Cesar personnel, infaillible et inviolable des temps passés, je ne demande pas d'approuver la théorie moderne de la souveraineté, mais simplement de la reconnaître comme un fait accompli, qu'il n'est donné à personne de pouvoir changer quant à présent, et dont il faut tirer le meilleur parti possible, sous peine d'être éternellement dupe ou victime.

Or, il en résulte pour nous, non-seulement un droit, mais un devoir, un devoir strict et de premier ordre. De même qu'il y a devoir pour tout homme vivant en communauté d'en supporter les charges, ainsi il y a devoir pour tout homme investi d'une part d'autorité ou de souveraineté d'exercer cette part, *pour le bien,* avec conscience et avec courage.

Comme on l'a si bien établi cette année même dans la chaire de Notre-Dame [1], on est libre de sacrifier un droit, on ne l'est pas de renoncer à un devoir.

Tout ce que les grands orateurs chrétiens de notre patrie ont si bien prêché aux rois absolus, même au temps de la plus grande servilité monarchique, sur les obligations et la responsabilité du pouvoir devant Dieu, tout cela s'applique à nous, dépositaires en vertu des lois de notre pays, d'un pouvoir limité, mais souverain [2].

[1] Conférences du P. Lacordaire, Avent de 1845.

[2] Nous ne faisons que répéter ici la doctrine proclamée dans les mandements des évêques de Belgique et de Suisse, *sur la nécessité pour les catholiques de prendre part aux élections.*

Dieu a déposé entre nos mains une portion de l'autorité, de la souveraineté de ce grand pays chrétien. Encore une fois, il y en a fort peu d'entre nous qui l'aient voulu ou désiré ; encore une fois cela s'est fait sans nous et contre nous ; mais cela est. Cette autorité, nous l'avons, et nous en sommes responsables devant nos enfants, devant notre conscience et devant Dieu.

Il est certain que tout père de famille, tout catholique électeur, est en cette qualité appelé à juger en dernier ressort la politique et la législation de la France.

Il est certain que tout citoyen qui n'est pas électeur politique est au moins électeur municipal, que de plus il est ou peut être journaliste, ou pétitionnaire, et que par l'un ou l'autre de ces moyens il est appelé à agir sur les électeurs, sur leurs mandataires, à contrôler ainsi et je dis de plus à casser ou à confirmer tous les actes des hommes investis de l'autorité exécutive, depuis le roi jusqu'au percepteur.

Nos adversaires ont usé et usent tous les jours de ce droit, de cette faculté. Seuls, jusqu'à présent, nous n'avons ni su ni voulu les imiter. En sera-t-il toujours ainsi ?

Il est vrai que trop souvent les mêmes hommes qui avaient réclamé et conquis ces principes de la vie politique sous la Restauration, ces mêmes hommes, par un merveilleux phénomène de mauvaise foi, se sont depuis retournés contre nous pour nous interdire de les revendiquer et d'en user à notre tour dans l'intérêt de la Liberté religieuse, pour nous enchaîner dans les traditions

les plus oppressives et les plus absurdes de l'ancien régime. Sans entrer dans des détails fastidieux à ce sujet, des noms propres suffiront pour expliquer ma pensée. Il suffit de nommer M. Dupin aîné, M. Isambert et M. Odilon-Barrot, pour définir et constater une tentative aussi inique qu'impuissante : inique, parce qu'elle viole les conditions mêmes de notre adhésion au pacte social ; impuissante, parce qu'elle n'a pas prévalu et qu'elle ne prévaudra pas contre l'irrésistible entraînement de la logique, de la justice et de l'égalité.

En un mot, ce que nos adversaires ont fait contre nous, ne le ferons-nous point, non pas contre eux, mais pour leur bien et le nôtre, pour nos enfants et pour Dieu?

Ce qu'ils ont fait pour le mal, ne le ferons-nous pas pour le bien?

Ce qu'ils ont proclamé et obtenu comme un droit, ne l'accomplirons-nous pas comme un devoir?

Il nous sera demandé par Dieu et par la postérité un compte sévère de notre droit et de notre devoir; ce compte, sommes-nous prêts à le rendre?

V

COMMENT AVONS-NOUS FAIT NOTRE DEVOIR ?

A vrai dire, nous l'avons aussi mal fait que possible.

Il est bien entendu que je ne parle ici que des catholiques laïques; ce que j'ai dit, en commençant ces pages, de la conduite de l'Episcopat et du clergé montre assez, je l'espère, que je ne songe pas à adresser l'ombre d'un reproche semblable au corps ecclésiastique. Je n'examine pas, du reste, s'il en a fait assez, s'il pouvait ou devait en faire davantage : je constate seulement que les laïques n'ont rien fait, ou à peu près rien, pour répondre au zèle et au dévouement de leurs pasteurs, et j'en rougis comme chrétien et comme laïque.

Ce qu'on aime surtout en France, quand par bonheur on n'est pas enrégimenté par soi-même ou par les siens dans l'innombrable armée des fonctionnaires, c'est de blâmer le pouvoir, c'est de l'attaquer de loin, non pas pour lui résister, ou pour le réformer, le réprimer, le contenir dans de justes bornes, mais dans l'espoir de s'en emparer un jour et de l'exploiter à son tour. En attendant, on se donne la consolation de critiquer ce qu'on n'a ni le courage de combattre ni la volonté d'améliorer.

Les catholiques ont ce goût dépravé tout comme les autres Français. Ils attaquent très-volontiers M. Villemain, M. Thiers, M. Guizot, et il faut avouer qu'ils ont mille bonnes raisons pour cela.

Mais pour avoir le droit de blâmer et de critiquer, il faut être soi-même à l'abri de tout reproche.

Par exemple, vous accusez les dépositaires du pouvoir de n'avoir pas tenu leurs serments à la Charte, en ce qui touche à la Liberté religieuse et à la Liberté d'enseignement.

Mais vous, avez-vous bien tenu les vôtres, ces serments de fidélité à l'Eglise, prononcés pour vous à votre baptême, et renouvelés par vous-mêmes à votre entrée dans la vie chrétienne, et chaque fois que depuis vous avez fait profession publique de Catholicisme?

Vous les accusez d'asservir la Liberté religieuse, et vous avez mille fois raison. Mais vous, qu'avez-vous fait pour l'affranchir? qu'avez-vous fait pour le Dieu de vos pères? qu'avez-vous fait pour cette Eglise qu'il a prise pour épouse, qu'il vous a donnée pour mère? qu'avez-vous fait de ce zèle, de ce dévouement, de ce courage dont il a déposé les germes heureux dans votre cœur, et dont il estime l'offrande plus haut que tous les holocaustes d'ici-bas?

Trois ou quatre d'entre vous ont combattu pour tous; vous les avez regardés faire comme si ce n'était pas de vous qu'il s'agissait; et vous avez recommencé à blâmer, à censurer, à critiquer, en ayant soin de vous dérober, je ne dis pas seulement à tout danger, mais à toute peine, à toute gêne, à tout sacrifice.

De quel droit, par exemple, feriez-vous un reproche à M. Guizot de ne pas faire pour vous ce que vous ne savez pas faire pour vous-mêmes? Il n'est pas catholique comme vous et ne croit pas à l'Eglise, à ses droits, à ses immortelles destinées, comme vous; il n'est pas, selon une expression désormais parlementaire [1], de ceux *qu'on confesse*, comme beaucoup d'entre vous; au fond, il ne s'est jamais engagé à rien qu'à étudier et à respecter les faits. Vous, au contraire, vous êtes tenus, strictement tenus, et obligés de faire tout ce qui vous est humainement possible pour le bien de l'Eglise et du prochain, c'est-à-dire de la société et de l'Etat; vous êtes strictement tenus de consacrer à cette œuvre tout ce qu'il a plu à Dieu, dans son infinie miséricorde, de vous donner de fortune, de loisir, de capacité; et qu'avez-vous fait pour remplir cette obligation?

Quoi! ces hommes politiques, les uns protestants, les autres rationalistes, seraient tenus d'être justes, vigilants, dévoués, persévérants pour vous, de braver les préjugés, de compromettre leur influence, de jouer leur existence politique, pour votre bien?

Et vous, chrétiens, vous catholiques, vous ne seriez obligés à rien!

A eux d'avoir du courage pour vous, de lutter contre les passions, les préjugés, les difficultés de tout genre pour votre avantage. A vous de les regarder faire, de juger les coups et de ne vous exposer à rien!

[1] Discours de M. Dupin aîné, 19 mars 1844.

Mais ce serait la plus sanglante des injustices, si ce n'était la plus ridicule des illusions.

Oui, cela est vrai, le gouvernement est tenu d'observer la Charte, de veiller aux droits et à la liberté de chacun; mais vous êtes tenus bien plus strictement encore de l'y exciter, de l'y contraindre, de peser sur lui de tout le poids que devraient vous donner votre nombre, votre conviction et votre courage.

Où sont les insensés qui croiraient au dévouement volontaire, au désintéressement chevaleresque des gouvernements de nos jours? En dehors de la foi catholique, ces vertus-là ne sont guère possibles. Chez les gouvernements catholiques eux-mêmes, quand il y en avait, combien de fois se sont-elles rencontrées?

On connaît et on admire les grandes et salutaires réformes que vient de conquérir l'Angleterre. Mais serait-ce par hasard le pur amour de la justice qui a porté sir Robert Peel à émanciper les catholiques en 1829, à abolir la législation des céréales en 1846? Tout le monde sait qu'il n'en est rien. Sir Robert Peel a commencé par combattre de toutes ses forces, pendant vingt et trente ans de sa vie, les mesures qu'il a fait triomphalement passer depuis; et pourquoi les a-t-il fait triompher? Uniquement parce que, d'une part, les catholiques irlandais, après un siècle de torpeur, sont devenus la *grande difficulté de l'Angleterre*[1]; parce que,

[1] Expression de sir Robert Peel lorsqu'il a repris le pouvoir en 1841.

de l'autre, les *ligueurs*[1] ont payé de leur personne et surtout de leur bourse, ont tiré de leurs poches plusieurs millions avec lesquels ils ont fondé d'innombrables journaux, entretenu un mouvement colossal, et battu en brêche, par les seules armes de la discussion, l'édifice de l'oligarchie agricole. Oh! alors, sir Robert Peel a trouvé sans peine dans l'arsenal de la justice et de la raison d'admirables arguments en faveur de la liberté religieuse, de la liberté des échanges, en un mot, de tout ce qu'il avait combattu jusque-là à l'aide de la routine et des préjugés, et aux applaudissements des hommes à préjugés et des hommes de routine.

Tous les ministres éminents, y compris M. Guizot, feront de même quand ils y seront contraints. M. Guizot, qui nous combattait sans réserve en 1844, a déjà fait bien du chemin pour en venir où il est en 1846. Que dis-je, M. Guizot? mais M. Thiers, lui-même, redevenu ministre, fera le même progrès, si vous savez l'y contraindre. N'a-t-il pas dit bien haut, dans un de ses discours de cette année : *Je suis le très-humble serviteur des faits?* C'est assez dire qu'il sera le vôtre, si vous le voulez, et quand vous le voudrez.

Soyez seulement un fait, au lieu d'être une ombre, un bruit ou une ruine !

Mais à tout cela l'électeur catholique, le citoyen catholique, tel que l'a façonné l'éducation politique et re-

1 Partisans de la *ligue* contre la loi des céréales : *Anti-corn-law league.*

ligieuse de notre temps, a une réponse toute faite, ou plutôt une foule de réponses que voici :

« Nous ne sommes pas en Angleterre, mais en France; ce qui se fait de l'autre côté du détroit ne peut pas se faire ici. Je ne vais pas aux élections parce que je ne me suis pas fait porter sur la liste électorale; et je n'ai pas voulu être sur la liste parce que cela m'aurait fait aller au jury. D'ailleurs, qu'irais-je faire au milieu de tous ces gens de mauvaise compagnie, qui vendent ou qui achètent des consciences? Précisément au moment où l'on va faire les élections, j'ai à prendre les bains de mer avec ma femme et mes enfants. On le sait bien, je ne me mêle de rien; je ne suis pour rien dans tout ce qui se fait; je ne m'occupe que de mes petites affaires; je ne sais pas ce qu'on me veut. Ces agitateurs catholiques commencent à m'ennuyer considérablement. Tout cela ne mènera à rien. Tant que M. Guizot sera ministre, je ne veux pas être sa dupe; la corruption débordera; le mal se guérira par son propre excès. Advienne que pourra. Et puis, si après tout ce gouvernement se consolide, il faudra bien une carrière pour mes enfants; et le gouvernement est le maître de cette carrière. Si Henri V revenait, tout s'arrangerait; mais en attendant, si je fais de la peine à mon sous-préfet, mon fils pourrait bien être refusé au baccalauréat. Quant à moi, je reste dans mon coin; je m'occupe d'améliorer mes terres, d'augmenter ma fortune, de préparer la dot de mes enfants. On me parle sans cesse des devoirs du père de famille : les voilà, ces devoirs! je les remplis de mon mieux. Encore une fois, que me veut-on?

Je fais mes Pâques; je fais maigre le vendredi et le samedi; je ne donne aucun scandale; je me renferme dans les devoirs de mon état. »

Cela dit, le cœur froid, l'esprit distrait et la bourse soigneusement fermée, l'électeur catholique déplie d'une main dédaigneuse quelque journal plus ou moins religieux qu'il laisse tomber bientôt, parce que les feuilletons n'en sont pas assez amusants pour distraire son oisiveté.

Insensés! qui ne voient pas que cette odieuse nonchalance les condamne à vivre en France comme vivent les voyageurs anglais à Boulogne, en Touraine ou ailleurs, sans autre droit que celui de leurs richesses; jouissant de la douceur du climat, du soleil, des routes, des eaux, de la sécurité matérielle qui les entoure, mais étrangers à tous les droits, indifférents à tous les devoirs qui constituent la patrie.

Vous avez cependant un besoin impérieux des garanties sociales, dont vous abandonnez la direction et l'emploi à des mains étrangères et quelquefois hostiles. Ah! si vous viviez comme les solitaires d'Egypte, dans des cavernes, sans autre nourriture que des dattes, on concevrait ce fier dédain du milieu social où vous êtes placés. Mais il vous faut au contraire toutes les ressources et tous les raffinements de la société civilisée de nos jours : des gendarmes pour veiller sur vos personnes et vos biens; des tribunaux pour défendre votre droit de propriétaire contre ceux qui aimeraient fort à partager avec vous; des chemins de fer pour vous transporter

comme le vent de votre maison de ville à votre maison de campagne; des tarifs de douane pour protéger le placement des produits de vos terres ou de vos usines. Il vous faut absolument tout cela, et mille choses encore, qui composent le mécanisme compliqué de notre organisation sociale et qui sont l'objet de la préoccupation quotidienne des pouvoirs publics. Et vous croyez qu'il vous est permis en conscience de jouir en paix de tous ces bienfaits, par cela seul que vous payez exactement vos contributions (ce qui vous serait du reste imposé par la force)? Vous croyez qu'une fois la quittance du percepteur reçue, vous êtes libres de consacrer exclusivement votre activité et votre intelligence à tapisser un appartement ou à construire un équipage? et que vous êtes dispensés de payer en outre à la société, quels que soient ses chefs, pour prix de tant de biens et de tant de soins, le tribut de votre capacité, de votre dévouement, de votre vigilance, et, s'il le faut, de vos fatigues et de vos dangers?

Hélas! oui; ils le croient et ils agissent en conséquence.

Ah! s'il fallait à ces Français trop nombreux qui tiennent une si piteuse conduite; à ce restant de vieille noblesse qui met sa gloire à rivaliser de luxe avec nos parvenus de la banque, sans y réussir; à cette jeunesse étiolée qui n'a de viril que la barbe; à tous ces lâches catholiques, à tous ces indignes Français qui voient trahir sans honte la Religion et la patrie; s'il leur fallait un drapeau pour le métier qu'ils font, à coup sûr il

laudrait leur donner pour enseigne ce *sudarium* dont parle l'Evangile, cet ignoble fourreau dans lequel le serviteur inutile et paresseux ne sut qu'enfouir les trésors que son maître lui avait confiés pour les faire valoir. *De ore tuo judico, serve nequam... Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores ; illic erit fletus et stridor dentium.*

« Je me renferme dans les devoirs de mon état. » Voilà encore ce qu'on entend dire chaque jour à d'excellents catholiques, à des hommes qui donnent peut-être 50,000 francs par an en bonnes œuvres, et qui ne donneraient pas 50 francs pour soutenir, par leur abonnement, un journal catholique.

Mais que diriez-vous donc d'un domestique à qui l'on viendrait annoncer que la maison de son maître est en feu, et qui répondrait : « Peu m'importe, ce n'est pas mon état ; je suis cuisinier ou palefrenier ; je ne suis pas pompier ? »

Que diriez-vous d'un tisserand qui resterait cloué à son métier, quand on lui montrerait le toit qui le couvre prêt à s'écrouler sur sa tête, et qui refuserait d'aider à l'étayer, en répondant : « Je n'y suis pour rien ; je suis à mon métier ; ce n'est pas mon état de faire autre chose ; je ne suis pas maçon ? »

Que diriez-vous enfin d'un passager qui refuserait de se mettre aux pompes quand le navire fait eau de toute part, toujours en disant : « Ce n'est pas mon état ; je ne suis pas matelot ? »

Que répondrait-on à ces lâches, à ces insensés ? On

leur dirait : Eh bien, si ce n'est pas votre état, apprenez-le, pour votre salut et celui de tous.

Mais aux citoyens catholiques de France qui parlent ainsi, on peut dire de plus, comme nous espérons l'avoir démontré plus haut : Vous vous trompez grossièrement, si vous croyez que votre état n'est pas de vous intéresser au gouvernement de votre pays. Autrefois, il se peut, votre état eût été d'obéir ; aujourd'hui votre état, votre métier, votre devoir est de contrôler le pouvoir et d'intervenir dans son exercice.

L'existence des dispositions que je viens de dénoncer n'est que trop avérée dans le passé et dans le présent. Voilà ce qui a été, voilà ce qui est, mais voilà ce qui ne peut plus être, et c'est parce que j'ai la conviction intime qu'il n'en sera plus ainsi dans l'avenir que j'ai parlé avec cette liberté, sans réserve et sans détour.

Maintenant passons à cet avenir.

VI

QUE FERONS-NOUS DÉSORMAIS?

Nous l'avons dit, et nous voudrions le repéter aux catholiques chaque jour et à chaque heure du jour :

Le gouvernement, quels qu'en soient les chefs et les ministres, ne fera jamais rien pour nous, à moins d'y être contraint.

Pouvons-nous l'y contraindre ? Oui.

Comment le pouvons-nous? Par l'exercice régulier, légal et persévérant de notre droit électoral.

Nous le pouvons d'abord dans les prochaines élections, où tout le monde s'attend à notre intervention, et où tout le monde recherche notre concours.

Nous le pourrons ensuite, et plus encore, dans les élections futures, à mesure que nous sortirons de notre inexpérience et que nous profiterons de nos défaites pour mieux préparer notre victoire.

Nous le pouvons dès à présent, et surtout dans les elections municipales, si honteusement abandonnées aux influences de cabaret, et si importantes, non-seulement pour le bien-être matériel de chaque localité, mais encore et surtout pour la liberté du culte,

de l'enseignement et de la charité, jusque dans les moindres hameaux de France.

Catholiques, qui vous plaignez de l'abaissement des partis et de la patrie, voulez-vous sérieusement y porter remède?

Allez aux élections, et là, constatez par votre présence et votre action la présence d'un esprit nouveau, l'action réparatrice d'un parti d'honnêtes gens, sans hostilité systématique envers qui que ce soit, mais irrévocablement résolus à faire valoir leurs droits, et heureusement capables d'opérer la réforme radicale qu'exige la morale publique en France, sans bouleversement, sans agitation, sans que personne ait à se plaindre, si ce n'est un monopole condamné par la Charte et une bureaucratie qui succombe elle-même sous le faix de ses usurpations.

Voulez-vous sincèrement récupérer le droit d'élever les enfants que vous avez mis au monde, de la façon qui vous convient le mieux, et que votre conscience d'ailleurs vous impose? Voulez-vous sérieusement rentrer dans la possession pleine et entière de ces enfants que vous dispute un fantôme avide, sous le nom de *l'Etat*?

Allez aux élections, et, en échange de vos votes, demandez aux députés que ces votes feront nommer, de vous rendre les âmes de vos enfants. Apprenez-leur que les réclamations de vos évêques ne sont pas sans écho dans vos cœurs, et que ces prélats ont derrière eux une armée de pères de famille résolus à reconquérir la plénitude des droits de la paternité.

Voulez-vous empêcher la prolongation indéfinie, l'aggravation quotidienne d'un régime qui assimile l'Eglise à une grande administration publique, gouvernée, censurée, dirigée, reformée, enchaînée et mutilée au besoin par des mains laïques? Trouvez-vous mauvais que les pasteurs qui gouvernent et éclairent vos consciences puissent être eux-mêmes gouvernés et éclairés, dans les questions les plus délicates du culte, de la discipline, et quelquefois de la conscience, par des avocats qui seraient à coup sûr fort embarrassés de répondre à quatre questions du Catéchisme? Trouvez-vous mauvais qu'un archevêque s'adresse à M. Martin (du Nord) pour savoir comment il doit célébrer la fête de l'Ascension, et que le même M. Martin (du Nord) fasse des circulaires aux évêques sur la liturgie, ou pour leur dire de prier pour le Pape, comme s'il était l'intermédiaire naturel entre le Pape et les évêques, ou bien encore, comme s'il était le préfet de la Congrégation des Rites à Rome?

Alors allez aux élections, et votez pour celui qui réclamera et maintiendra énergiquement la distinction du temporel et du spirituel, et qui blâmera aussi sévèrement ces incartades du ministre des Cultes qu'il blâmerait les circulaires d'un archevêque de Paris sur les fourrages ou le casernement des troupes de la 1re division militaire.

Voulez-vous empêcher que désormais on aille mendier à Rome, par de ténébreuses intrigues, le sacrifice de vos droits les plus chers, les plus vaillamment défendus, et qu'on transporte ainsi, de l'arène des débats publics aux bas-fonds de l'intrigue et de la diplomatie, les ques-

tions qui intéressent le plus notre dignité de citoyens et notre liberté de chrétiens?

Allez aux élections, et habituez les députés qui ont applaudi à cette politique, et qui y comptent pour l'avenir, habituez-les à se dire qu'ils trouveront désormais au sein de leurs colléges électoraux des chrétiens courageux et sincères qui entendent arracher aux ruses de la politique de cabinet, les droits imprescriptibles de la foi de leurs pères, et les établir sur les lois et les mœurs nouvelles de la France.

Voulez-vous empêcher que certaines nominations épiscopales, qui ont déjà excité de justes inquiétudes, ne soient suivies d'autres choix qui seraient un scandale et une honte; ou, pour parler plus clairement, voulez-vous empêcher que ce groupe de prêtres serviles qui assiégent chaque préfecture et qui peuplent les antichambres de l'ambassade de France à Rome, ne devienne l'unique pépinière de l'Épiscopat futur?

Allez aux élections, et apprenez-y aux préfets et aux ministres qu'ils auront à compter avec vous comme citoyens avant de pouvoir vous imposer des pasteurs destinés à amortir votre zèle et votre énergie! Apprenez-leur que ce n'est pas dans l'intérêt du clergé, mais bien dans le vôtre, dans celui des laïques, que vous réclamez la Liberté de l'Eglise; parce qu'il vous importe par dessus tout ici-bas que les guides et les directeurs de vos consciences ne soient jamais soupçonnés d'exercer cet empire au profit d'un pouvoir laïque; parce que vous vous défiez surtout, et à bon droit, d'un pouvoir qui, se

croyant en dehors et au-dessus de la Religion, ne compte trouver en elle qu'un instrument de domination, et invoque l'autorité de l'Eglise pour nous imposer un frein qu'il ne veut pas subir lui-même.

Voulez-vous mettre un terme à cette exploitation politique du culte, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par les agents et les candidats de l'administration? à ce honteux commerce des choses saintes, où les tableaux d'église, les ornements, les orgues et le reste sont devenus un appoint des marchés politiques? à ce système de sollicitation permanente qui compromet et humilie le clergé? à ce mépris des convenances, qui permet de décerner comme une faveur à nos évêques, aux princes de l'Eglise, cette même décoration de la Légion-d'Honneur, que l'on prodigue à des courtiers d'élections, à des auteurs de feuilletons ou de vaudevilles?

Allez aux élections, et forcez le pouvoir à reconnaître que, quand même il aurait réussi à capter le clergé, cela ne lui suffirait pas, et qu'il y a désormais, dans la vie politique, des catholiques qui seront froissés au lieu d'être gagnés par ces pitoyables manéges, qui veulent des droits et non des faveurs, et qui tiennent que, chez l'homme d'église comme chez le chrétien laïque, il doit y avoir aussi peu du valet que du tribun.

Voulez-vous empêcher à tout prix que le clergé ne soit tenté de reprendre vis-à-vis de la dynastie d'Orléans la même attitude d'empressement servile et de solidarité politique qu'on imputait au clergé de la Restauration vis-à-vis de la branche aînée?

Allez aux élections, et là, montrez au clergé que vous êtes une force capable de le soutenir, et qu'il trouvera dans vos sympathies, dans votre dévoûment, dans votre énergie civique, cet appui temporel qui lui est indispensable pour lutter contre la malice de tant d'adversaires, et qu'il serait contraint de chercher malgré lui, à votre défaut, dans la déplorable alliance des pouvoirs politiques.

Enfin, voulez-vous, dans un autre ordre, réagir contre cette corruption électorale qui gangrène de plus en plus le pays, dont tout le monde est coupable, les ministres moins encore peut-être que les députés, les députés moins encore que les électeurs? Voulez-vous bouleverser ce système odieux, où tous les emplois, tous les services et tous les besoins publics, les routes, les ponts, les ports, les digues, les défrichements, les secours aux pauvres, aux écoles, aux hospices, aux arts, en un mot tout ce que l'Etat entreprend (et que n'entreprend-il pas?), depuis le chemin de fer jusqu'à la réparation de votre clocher, est transformé en denrée électorale, en marchandise politique? où cet argent du budget, qui sort de nos poches, qui est à nous et non aux ministres ou à l'administration qui le dépensent, ne nous est rendu, à titre de service public, qu'après mille sollicitations, mille bassesses, mille sacrifices humiliants, qu'il vous répugnerait d'employer pour obtenir une grâce, et auxquels vous avez recours pour qu'il vous soit payé une dette?

Allez, allez aux élections, et là, forcez le pouvoir qui corrompt, et le *pays légal* qui veut être corrompu, à reconnaître en vous une phalange vraiment incorruptible,

faible par le nombre, mais forte et grande par votre dévouement, par votre discipline, par l'*originalité*, pour ainsi dire, de votre désintéressement au milieu de la cupidité générale, par l'énergie de votre volonté au milieu de cette génération énervée; forcez-les à faire cette découverte, en donnant pour point de mire aux candidats de votre choix la Charte et non le budget, en exigeant d'eux des droits et non des places.

En un mot, voulez-vous régénérer l'honneur, la dignité, la conscience du pays?

Allez donc aux élections, et votez vous-mêmes sous l'empire de cet honneur, de cette dignité, de cette conscience dont vous reprochez aux pouvoirs publics de manquer. Car, sachez-le: tant que vous n'aurez pas fait tout ce qui vous est humainement possible pour peser de tout votre poids dans la balance des destinées de votre patrie, vous n'avez pas le droit d'élever contre qui que ce soit l'ombre même d'un reproche.

Ajoutons ici que notre intervention, à nous, catholiques *avant tout*, dans les prochaines élections, n'est de nature à inspirer des alarmes à aucune des opinions sincères qui se partagent la France. Ne craignons pas de l'affirmer, les honnêtes gens de tous les partis, une fois éclairés sur la véritable nature de nos intentions, battront des mains à notre apparition sur la scène politique, où nous apporterons une force qui n'est systématiquement hostile à personne, et qui peut être utile à tout le monde.

Le langage que nous devons tenir à chacun des partis est de nature à être entendu par tous les autres. C'est

la meilleure preuve de notre indépendance et de notre sincérité.

Aux uns nous dirons : Vous voulez consolider, enraciner le gouvernement actuel, et vous êtes dans votre droit; mais pourriez-vous nous indiquer, dans tout le cours des siècles, un seul gouvernement qui ait pu s'enraciner en combattant les principes religieux, en desséchant la source du dévouement chrétien, en luttant avec l'Eglise? Vous avez encore présent à votre mémoire le souvenir du plus grand organisateur des temps modernes : lui aussi a voulu lutter avec l'Eglise après l'avoir relevée de ses ruines. Est-ce que cette lutte lui a porté bonheur? est-ce qu'elle a consolidé son pouvoir? Oui, nous le savons; il y a de grands Etats, comme la Russie et l'Angleterre, qui ont fondé leur puissance sur leur hostilité systématique contre l'unité catholique, mais non pas, remarquez-le bien, contre la religion de leur propre peuple; tout au contraire, ces deux redoutables rivales de la France maintiennent, honorent et propagent, même aujourd'hui, non-seulement la religion nationale, mais jusqu'aux préjugés religieux, qui sont une partie si vivace de l'existence morale de ces peuples. Or, ce qu'il y a de religieux en France est exclusivement catholique; froisser, enchaîner, abaisser le principe catholique, c'est abaisser, froisser et enchaîner le principe d'ordre, de paix, de sécurité, qui est pour tout gouvernement une si impérieuse nécessité. Et en vain essayeriez-vous de protéger, de propager le Catholicisme aux dépens de sa liberté! Un Catholicisme asservi à votre bureaucratie se-

rait, aujourd'hui surtout, une religion dérisoire, sans empire réel sur une seule âme. On vous l'a dit et prouvé mille fois; la liberté de l'Eglise, c'est sa vie même. Elle n'est une force, une alliée utile qu'à ce prix; car telle est la glorieuse prérogative de l'Eglise catholique d'être d'autant plus utile, plus dévouée, plus reconnaissante qu'elle est plus libre. Il est impossible de concevoir la paix et la prospérité d'un pays chrétien sans l'accord entre l'Etat et l'Eglise; mais il n'est pas moins impossible de concevoir cet accord sans l'indépendance réciproque de l'une et de l'autre. On sait assez que celle de l'Etat ne court aucun danger; celle de l'Eglise seule est compromise. Il faut, à tout prix, la garantir; car, ne l'oubliez jamais, elle n'est pas la domestique, la concierge de l'hôtel que chaque occupant emploie à son tour; elle est le soleil qui éclaire et qui réchauffe tous ceux dont les yeux et les cœurs ne lui demeurent pas opiniâtrement fermés.

A d'autres nous dirons avec une égale sincérité et un égal désintéressement : Vous désirez, vous espérez le retour du prince que notre dernière révolution a éloigné du trône de ses ancètres. Mais comment concevez-vous cette restauration ? Avec le progrès, le triomphe de l'incrédulité? Non, certes. Mais seriez-vous assez aveugles pour croire, après l'expérience de 1814 à 1830, que le fait seul de cette troisième restauration, quelles que soient les causes qui l'eussent amenée, suffirait pour redresser le sens moral et religieux de la France, et qu'il serait donné à un roi de nos jours,

quand même ce roi serait un second Henri IV, d'imposer à son peuple la foi ou la pratique de la Religion? Non encore. Vous figurez-vous par hasard qu'un roi quelconque pourrait, le lendemain de son avénement au trône, détruire le monopole universitaire et proclamer la Liberté d'enseignement, et cela, avant que les catholiques aient montré énergiquement qu'ils voulaient cette liberté, avant que la France ne fût convaincue de sa nécessité et de sa légitimité? Non encore. Eh bien donc, travaillez alors avec nous, quel que soit l'avenir réservé à vos espérances, travaillez à améliorer ce fonds sur lequel tout édifice durable doit être élevé, à émanciper cette force bienfaisante qui ne saurait être ni l'ennemie, ni l'instrument de personne.

A d'autres enfin, parmi lesquels nos propres inclinations nous rangeraient le plus volontiers, nous dirons : Vous avez très-peu de souci des dynasties, des partis, des personnes qui occupent le pouvoir; votre ambition est, non pas de mettre ou de maintenir tel ou tel prince, telle ou telle famille sur le trône; mais de développer la liberté générale, de régénérer le sentiment moral, de rehausser la dignité de la France et de l'humanité tout entière: et vous en êtes encore à croire que ces biens si précieux pourront être conquis et gardés par des hommes, non-seulement sans foi religieuse, mais sans respect pour la conscience d'autrui! Vous demandez qu'on élargisse les frontières de toutes les libertés, et vous applaudissez à ceux qui ne sont occupés qu'à resserrer les liens où de stupides préjugés ont enfermé la foi, la conscience, le dévouement religieux!

Vous rêvez le progrès et l'affranchissement des masses, et vous commencez par vouloir un clergé servilement dévoué à l'Etat, un clergé courtisan, enchaîné par l'étroite haine des légistes dans les traditions despotiques de l'ancien régime, et docile instrument de toutes les petitesses du pouvoir administratif! Non ; il est impossible qu'un pareil aveuglement, qu'une pareille inconséquence se prolongent; il est impossible que vous ne compreniez pas qu'un clergé émancipé du servage de la bureaucratie, que des citoyens chrétiens aguerris aux luttes de la liberté, constituent précisément l'élément le plus indispensable de tout progrès solide et utile dans notre société! Il y a donc là un malentendu dont je ne veux pas rechercher les causes ni les auteurs, mais qui doit disparaître, et qui disparaîtra sans aucun doute, pour notre mutuel avantage et notre mutuel honneur.

Voilà ce que nous pourrons dire à nos aînés dans la carrière politique. Je ne vois qu'un seul parti auquel nous n'ayons rien à dire : c'est ce parti bâtard, cette *fusion*, pour parler le jargon du jour, de la gauche et du centre gauche, qui ne veut aucune réforme, ne proclame aucun principe, ne défend aucune infortune, n'avoue aucun sentiment généreux, n'aspire qu'au pouvoir et aux places, ne vit que d'intrigues et d'apostasies, ne professe, en fait de législation religieuse, que la prohibition et la persécution, ce parti qui renferme dans son sein les ennemis incorrigibles de toute liberté, et surtout de la nôtre. Avec un tel parti, jusqu'à ce qu'il se convertisse, point d'intelligence possible; quand même ses

chefs deviendraient demain, par je ne sais quelle insolence de la fortune, les arbitres éphémères de nos destinées politiques :

Non ragionam di lor...

Je me plais à penser qu'il n'est pas un seul catholique en France, doué de bons sens, qui suppose que l'on ait à gagner quelque chose à l'avénement au pouvoir de M. Thiers au lieu de M. Guizot; à ce que le *Constitutionnel* devienne, au lieu du *Journal des Débats*, l'organe de la pensée du gouvernement. Si la domination qui nous pèse déjà devait être un jour appesantie sur nos têtes par les hommes dont nous parlons, certes, dans cet excès d'abaissement et de péril, nous puiserions une force nouvelle, et un motif de plus pour secouer le joug et le briser sans retour.

Ce n'est pas du reste que, parmi les acolytes de M. Thiers lui-même, il ne puisse se trouver des hommes engagés en quelque sorte malgré eux dans la guerre que leur chef a déclarée à la Liberté religieuse, des hommes accessibles aux idées généreuses et libérales, et qui se détacheraient même de leur parti sur les questions de conscience.

A ce sujet, il ne faut pas hésiter à reconnaître et à proclamer que le devoir de l'électeur catholique est de rechercher, d'examiner dans tout candidat, surtout l'*homme*, bien plus que le *parti* auquel il se rattache; car c'est dans le caractère personnel, les instincts, les tendances individuelles, les antécédents connus de cha-

que homme politique, que nous pourrons trouver des ressources et des garanties souvent complétement étrangères au parti qui le réclame comme un des siens.

A défaut d'une profession de foi qui dissipe tout doute dans notre esprit, interrogeons donc avec un soin scrupuleux, chez tous ceux qui auront besoin de nos suffrages, ces tendances, ces antécédents, ces instincts qu'il leur sera impossible de dissimuler. Mesurons exactement notre concours sur le degré de dévouement au principe de Liberté religieuse que cet examen nous révélera. Je dis à dessein : au principe de Liberté religieuse bien plus qu'à telle Religion particulière, même à la nôtre; car, ne l'oublions jamais, nous n'avons point à demander aux députés de sauver leurs âmes, mais de nous donner la liberté nécessaire pour sauver les nôtres et celles de nos enfants. Les catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont été émancipés par un Parlement exclusivement composé de protestants : les ordres religieux ont été persécutés et dépouillés, la liberté et la dignité de l'Église continuellement et scandaleusement outragées, en France, par des assemblées exclusivement catholiques, au moins de nom.

Sachons donc n'être plus les dupes de ces catholiques de pacotille, tout confits en dévotion devant les électeurs campagnards, dont la piété ne se révèle que par des visites aux curés, ou par l'envoi de ces misérables tableaux de toute façon déshonorants pour nos églises, et qui, une fois de retour au Palais-Bourbon, redeviennent voltairiens ou gallicans, et appuient sans hésitation nos plus acharnés adversaires.

Sachons donc, au besoin, préférer mille fois un protestant libéral comme M. de Gasparin, un juif libéral, s'il en est, à un de ces catholiques qui sortent de la messe, comme cela s'est vu, pour venir voter avec M. Thiers et M. Dupin l'expulsion de leurs concitoyens, et donner, avec ces hommes d'Etat, une indigne satisfaction aux préjugés les plus aveugles et les plus impies.

Le temps et l'espace nous manquent pour revenir sur la question du mandat. Elle a d'ailleurs été suffisamment traitée ailleurs[1]. Nous exhortons les électeurs catholiques à tenir de toutes leurs forces à cette condition vitale de leur autorité sur celui qui ne peut et ne doit être que leur mandataire. Au fond, il y a toujours un mandat quelconque sous-entendu quand il n'est pas avoué et signé, dans la collation des fonctions de député. Le plus souvent, ce mandat consiste, selon la théorie savamment démontrée dans la circulaire fameuse d'un candidat ministériel, *à faire les affaires des électeurs à Paris*. Pourquoi donc les électeurs catholiques, qui veulent qu'on fasse avant tout les affaires de la Liberté, ne prendraient-ils pas vis-à-vis de leur élu la seule garantie qui, dans l'état actuel de nos mœurs politiques, puisse assurer la fidèle exécution de leur volonté? Nous savons que l'idée d'un mandat impératif répugne à plusieurs de nos amis et défenseurs. Nous les conjurons de surmonter cette répugnance et de se sacrifier aux intérêts de notre cause. Sans doute, nous sommes sûrs d'eux, mais il est d'autres candidats qui

[1] Voir les circulaires n°s 7 et 9 du Comité électoral pour la défense de la Liberté religieuse.

ne nous inspirent pas la même confiance. Et cependant, comment opérer une distinction publique entre ceux pour qui nous jugeons le mandat nécessaire et ceux pour qui il sera superflu? Il faut donc évidemment que ce soit une condition générale, acceptée par tous les candidats qui briguent les suffrages des électeurs catholiques.

Mais même lorsqu'on se trouvera en présence de divers candidats qui *tous* refuseront de signer le mandat relatif à la Liberté d'enseignement et à la Liberté religieuse, ce ne doit pas être une raison pour s'abstenir de la lutte. Il se peut très-bien que les catholiques n'en soient pas moins les maîtres de l'élection par la manière dont ils disposeront de l'appoint de leurs voix, pourvu que ces voix se tiennent bien unies et n'aillent pas s'éparpiller, au gré du caprice ou de l'intérêt individuel, sur différents candidats. Il faut commencer par les porter au premier tour du scrutin sur un nom notoirement catholique, éligible ou non, afin de manifester leur existence et leur nombre; puis attendre avec confiance le second tour. On peut être certain que, dans l'intervalle, des propositions seront faites, et, faute de mieux, on pourra les écouter. Rien ne dompte mieux l'orgueil d'un candidat, en presence des droits légitimes de ses concitoyens, que l'attente d'un second scrutin où son sort électoral dépend évidemment du rôle de ceux qui tiennent avant tout à ces droits. L'expérience nous prouve que c'est le moment le plus propice aux grandes conversions politiques, en fait de Liberté religieuse. L'essentiel est, tout en

les acceptant, de les constater authentiquement, pour ne pas être dupé comme on l'a déjà été.

Il est, du reste, tel candidat qui, en refusant obstinément de prendre des engagements quelconques, offre par sa conduite, ses habitudes, ses antécédents, des garanties qui, bien qu'insuffisantes, doivent lui assurer, faute de mieux, nos préférences. Il est même bien rare qu'entre deux adversaires déclarés, il n'y ait pas des différences dans le mal, un degré de moins dans l'opposition à notre liberté, qui nous permette de préférer le mal au pire.

En résumé, persuadons-nous bien que, jusqu'au dernier instant de la lutte électorale, notre présence au sein des colléges peut être utile; jusqu'au dernier moment, nous devons y tenir nos voix à la disposition du *plus offrant et dernier enchérisseur* en fait de liberté. L'intervention la plus inefficace offre toujours plus de chance de succès que l'absence; il n'est pas d'effort si minime qui ne vaille mieux que le néant. Ce qui est incontestable, c'est qu'une élection peut être déterminée par sept ou huit voix, par une seule voix même, et que le député ainsi nommé, grâce à la présence d'une seule voix de plus au collége électoral, peut, dans cette circonstance, à la Chambre, par sa voix unique, tout sauver ou tout détruire [1]. En présence d'une pareille responsabilité, quel est le catholique qui pourrait hésiter?

1 Pour ne citer qu'un exemple récent, quoique dans un ordre inférieur, rappelons-nous que, dans la dernière session, la *réforme postale* n'a été rejetée qu'à *une seule voix* de majorité.

VII

SERA-CE TOUT?

J'entends d'ici des catholiques qui se disent : « Mais si nous faisons de notre mieux aux prochaines élections, et si nous reussissons à donner au pays légal une juste estime de nos droits et de nos désirs, nous laissera-t-on tranquilles après cela, et pourrons-nous rentrer alors dans notre doux sommeil ? »

Pas le moins du monde ; il vous faudra recommencer de plus belle. Il restera encore tout à faire : d'abord, pour résister aux efforts que fera le monopole pour maintenir sa proie, efforts d'autant plus désespérés qu'il verra cette proie plus près de lui échapper.

Et puis, en supposant, par impossible, la grande question de l'enseignement secondaire si promptement résolue, que de sacrifices nouveaux ne faudra-t-il pas pour reconquérir dans d'autres sphères ce que M. Guizot a si bien nommé les *droits de la famille* et ceux de la *conscience religieuse!* L'affranchissement de l'enseignement primaire, la liberté des associations religieuses, l'abrogation des articles organiques imposés à l'Eglise par une indigne supercherie, la tenue périodique des

conciles provinciaux comme en Amérique, l'administration de la dotation du clergé par lui-même, comme le veut la loi nouvelle de l'Espagne révolutionnaire, enfin, la refonte complète de toutes les lois qui régissent les relations de l'Eglise et de l'Etat, lesquellesont toutes été faites par le despotisme et contre la liberté ; voilà ce à quoi nous devons tendre, et voilà ce à quoi nous saurons arriver à force de patience, de persévérance et d'obstination. Ce sont là des vertus depuis trop longtemps étrangères au caractère français; il appartient aux catholiques de les lui inoculer.

Nous ne pourrons donc nous reposer que quand les choses de la foi et de la conscience seront en France sur le même pied où elles sont en Belgique, en Angleterre et en Amérique. Nous ne voulons ni plus ni moins; ni théocratie, ni gallicanisme; mais la liberté, l'indépendance réciproque du temporel et du spirituel.

Et quand, au bout d'un demi-siècle ou d'un siècle tout entier de luttes, nous aurons obtenu tout cela (car nous l'obtiendrons), il faudra lutter encore, lutter toujours, comme luttent les Belges aujourd'hui, pour maintenir nos conquêtes contre l'esprit de tyrannie et d'anarchie; car la lutte est la condition de la vie, pour les peuples comme pour les individus, pour l'Eglise comme pour la liberté. Malheur à ceux qui ne l'ont pas compris, et qui rêvent ici-bas une paix qui n'est pas de ce monde!

Ici, on nous interrompra pour nous crier : « Mais vous

êtes fous! Parler à des Français, et à des Français catholiques, encore tout imbus de traditions jansénistes et gallicanes, leur parler d'un demi-siècle de luttes, pour arriver à de pareils résultats, c'est évidemment de la folie! Vous n'êtes, après tout, qu'une poignée de bavards; vous en demandez trop, et vous n'obtiendrez rien. »

Laissons dire, et marchons.

Nous verrons bien. En attendant, nous ne croyons pas être fous, mais seulement sincères, et de plus, patients. Nous savons où nous voulons aller et où nous allons. Nous avons les yeux ouverts, et nous ne les fermons pas volontairement sur ce qui se passe tous les jours dans un pays voisin, qui nous fatigue et nous humilie par sa supériorité, et que nous sommes, pour notre part, résolus à prendre pour modèle.

Nos frères d'Angleterre ont eu besoin de cinquante ans pour arriver de leurs premières pétitions à leur émancipation. Ils sont partis de plus bas que nous; mais ils sont arrivés plus haut; car ils jouissent, en fait, de toutes les libertés d'association, d'enseignement, etc., qui nous sont refusées en fait et en droit.

Jetons donc un regard sur les immortelles leçons que nous donne l'Angleterre! Voyons ces quatre victoires, aussi difficiles que légitimes, qui y ont été remportées en moins de vingt ans, sans révolution, sans bouleversement, *sans avoir coûté une seule goutte de sang*, sans avoir fait couler d'autres larmes que des larmes de joie, uniquement par le jeu naturel de ces admirables insti-

tutions que nous possédons en partie, bien que nous ne sachions pas en user.

Ces quatre victoires sont :

L'émancipation des catholiques (1829) ;

La réforme parlementaire (1830) ;

L'abolition de l'esclavage (1833) ;

La liberté du commerce des blés (1846).

On a répété à satiété l'histoire de l'émancipation des catholiques, qui commence par cette première pétition des *papistes*, jetée à coups de pieds par-dessus la barre de la Chambre des communes en 1775; qui se couronne par l'élection triomphale de O'Connell en 1829; qui se prolonge encore tous les jours, grâce aux efforts continus des catholiques anglais pour fortifier l'édifice de leur tardive liberté.

Quand donc les catholiques français rougiront-ils de se voir ainsi dépassés par leurs voisins?

Nous croyons également inutile de rappeler ce que tout le monde sait sur la réforme parlementaire, si longtemps réclamée, si passionnément, si opiniâtrement repoussée depuis les temps de Pitt et de Fox, et qui finit par triompher à l'aide d'une circonstance imprévue, c'est-à-dire de la révolution de Juillet, parce que les circonstances viennent toujours en aide à ceux qui ne désespèrent pas de leur droit et ne doutent pas de leur courage.

Mais l'abolition des lois contre les céréales, de cette législation oppressive qui semblait un des fondements de la grandeur britannique, mérite qu'on s'y arrête un mo-

ment. En 1826, il y a juste vingt ans, eut lieu la première discussion sérieuse sur cette question : la réforme des *corn-laws* fut rejetée par une majorité de 169 voix. En 1838, à moitié chemin du terme, le premier ministre, lord Melbourne, déclare en pleine Chambre des pairs que celui qui voudrait toucher à la législation des céréales serait *bon à mettre à Bedlam*, c'est-à-dire à Charenton. Mais la *ligue* se fonde sous des chefs obscurs et sans crédit ; d'innombrables souscriptions s'organisent, d'innombrables pétitions se signent, le parti du *pain à bon marché* se présente aux élections ; il y est battu à plates coutures, mais il y laisse la trace de sa force. Et voilà qu'en 1845, à l'occasion de la maladie des pommes de terre, la question se trouve tout à coup résolue : les partisans les plus décidés du monopole agricole, comme lord Ashley élu spécialement pour le maintenir, reconnaissent qu'il n'y a plus moyen de lutter ; *il y a quelque chose dans l'air,* disait ce seigneur l'an dernier, *qui détruira cette législation.* Et la voilà détruite, pour n'être jamais relevée.

Quelles leçons et quels encouragements pour nous, si nous ne sommes pas les plus lâches et les plus imbéciles des hommes! Aucun de ces grands griefs, aujourd'hui réparés, n'était plus légitime, plus *légal* que les nôtres. Aucune de ces positions, moralement parlant, ne valait la nôtre; mais, de plus que le droit, ces Anglais ont eu ce que nous n'avons pas, la volonté, l'esprit de sacrifice et d'action, sans lequel le droit n'est qu'une chimère.

Et qu'on veuille bien remarquer qu'aucune de ces victoires pacifiques, que nous signalons avec envie et avec admiration à nos concitoyens, n'a fait un tort excessif ou durable à la cause vaincue. L'église anglicane a retrouvé une nouvelle vie depuis l'émancipation des catholiques; l'aristocratie s'est relevée plus forte que jamais après l'abolition des *bourgs-pourris*, et l'on peut être assuré que l'agriculture anglaise ne perdra rien à l'abolition de son monopole ; dans dix ans on ne s'en doutera pas. C'est le propre des victoires légitimes et pures de ne pas désespérer, de ne pas écraser, de ne pas même humilier les vaincus. Ainsi, quand nous aurons vaincu (car, encore une fois, nous vaincrons), l'Université ne sera pas anéantie, mais améliorée et purifiée par la concurrence ; l'Etat ne sera ni affaibli ni humilié, mais, au contraire, fortifié et honoré par le concours indépendant et reconnaissant de toutes les forces religieuses du pays. Telle est la glorieuse différence entre les triomphes laborieux de la vérité et toutes ces révolutions égoïstes qui ont désolé et ensanglanté la terre.

Mais, nous objectera-t-on encore, vous parlez là de victoires obtenues par des causes populaires, des causes qui devaient naturellement passionner les masses : il s'agissait de donner des droits politiques, et, en dernier lieu, du pain à bon marché aux populations irlandaises et anglaises. Il y avait là un intérêt palpable, propre à exalter les courages, à animer la foule, à frapper les imaginations les plus froides. N'espérez pas le même

succès pour des théories à l'usage des gens sages, religieux et paisibles, pour une liberté qui ne rapportera aucun profit matériel, pour une cause qui ne saurait enflammer les passions!

A cela je pourrais répondre que, de tout temps, au contraire, et par un glorieux privilége de la nature humaine, les questions religieuses, une fois qu'elles ont pu pénétrer dans le fond des cœurs, inspirent une ardeur bien autrement passionnée, une persévérance bien autrement obstinée que toutes les questions politiques ou matérielles. Je pourrais constater que la réaction des catholiques belges contre la domination des Nassau n'avait dans l'origine pour base que des griefs fort analogues aux nôtres. Mais j'aime bien mieux invoquer ici de nouveau l'exemple de l'Angleterre et le souvenir pacifique et sublime de *l'abolition de l'esclavage colonial*. Il n'y avait là en jeu, comme pour nous en France, qu'un grand intérêt moral, une réforme à conquérir lentement et laborieusement sur les habitudes les plus enracinées, les préjugés les plus invétérés, les intérêts les plus acharnés : elle a été conquise. Bien loin de rapporter aucun profit matériel, cette réparation de la plus grande des iniquités devait coûter au peuple anglais cinq cents millions, pour indemnité aux propriétaires des nègres esclaves : ils ont été payés. Les premiers auteurs de cette grande réparation ont eu à lutter, non-seulement contre la routine, mais encore contre la politique, contre le commerce, contre la marine marchande, contre l'industrie, contre tous les éléments les plus puissants de la gran-

deur britannique : ils les ont vaincus. Ils n'ont eu à opposer à toutes ces forces réunies que la seule force du sentiment moral, du sentiment religieux, elle leur a suffi. Ils n'ont jamais reculé, jamais douté d'eux-mêmes; et, après trente ans de travaux, de mécomptes et de calomnies, au jour fixé par les décrets éternels, Dieu les a couronnés par le succès, et par une gloire si belle et si pure, que mon cœur français et catholique ne se console pas de la voir dérobée à la France et à l'Eglise.

Ecoutons à ce sujet un passage de l'admirable rapport de M. le duc de Broglie sur la question de l'esclavage dans nos propres colonies, rapport qui est un vrai chef-d'œuvre, et qui lui fera peut-être pardonner par la postérité catholique son rapport contre la Liberté d'enseignement.

« On fait trop d'honneur au gouvernement anglais, et on lui ferait trop d'injure, en attribuant de sa part l'abolition de la traite, l'abolition de l'esclavage, soit à de hautes vues de sagesse, de prévoyance, soit à des combinaisons machiavéliques : le gouvernement anglais n'a, sur ce point, ni devancé les temps, ni dirigé les événements; il s'est borné à maintenir le *statu quo* tant qu'il n'a pas eu la main forcée ; il a résisté quinze ans à l'abolition de la traite, vingt-cinq ans à l'abolition de l'esclavage ; il a défendu pied à pied toutes les positions intermédiaires, et n'a cédé, dans chaque occasion, qu'à la nécessité.

« On ferait également trop d'honneur à la philoso-

phie, à la philanthropie de l'Angleterre, en lui assignant le premier rôle dans cette grande entreprise. Les philosophes, les philanthropes ont figuré, sans doute, glorieusement au nombre des combattants; mais *c'est l'esprit religieux qui a porté le poids du jour et de la chaleur, et c'est à lui que revient, avant tout, l'honneur du succès.* C'est la Religion qui a véritablement affranchi les noirs dans les colonies anglaises; c'est elle qui a suscité, au début de la lutte, les Clarkson, les Wilberforce, les Granville-Sharp et tant d'autres, en les armant d'un courage indomptable et d'une persévérance à toute épreuve; c'est la Religion qui a progressivement formé, d'abord dans la nation, puis dans le Parlement lui-même, ce *grand parti abolitioniste qui va grossissant chaque jour, s'infiltrant en quelque sorte dans tous les partis, les obligeant tous, obligeant le gouvernement tout le premier à compter sans cesse avec lui;* et c'est ce parti qui, mettant à profit depuis quarante ans tous les événements, toutes les circonstances, a successivement emporté l'abolition de la traite en 1807; inspiré par ses représentants, en 1815, les déclarations du congrès de Vienne; plus tard, celles du congrès de Vérone; dicté, en 1823, la motion de M. Buxton, les résolutions de M. Canning, la circulaire de lord Bathurst; lancé, en 1831, sur les colonies l'ordre en conseil du 2 novembre; rendu par là inévitable, en 1833, l'abolition de l'esclavage, et impossible, en 1838, le maintien de l'apprentissage; c'est lui qui récemment, en 1841, a concouru au renversement de la dernière administration whig, pour prévenir

une réduction dans les droits sur les sucres, qui pouvait compromettre le succès de l'émancipation.

« Le parti abolitioniste ne s'est pas plus épargné dans les colonies que dans la métropole; il les a couvertes d'églises, de chapelles, de missions, de congrégations appartenant à toutes les sectes dissidentes de l'Angleterre, excitant ainsi dans le clergé de l'église établie une salutaire émulation. En travaillant à rendre l'émancipation nécessaire à Londres, il a travaillé à la rendre possible et facile aux Antilles; il a préparé les voies, défriché, labouré le terrain, écarté ou surmonté les obstacles. Ministres de l'Eglise établie, méthodistes de toutes les dénominations, presbytériens, moraves, missionnaires de la Société de Londres, prêtres de l'Eglise catholique, missionnaires baptistes, tous, à l'envi les uns des autres, ont pénétré dans les ateliers, portant aux noirs la lumière et les consolations de l'Evangile, agrégeant à leurs communions diverses les divers quartiers de leurs résidences respectives, se posant, vis-à-vis des maîtres, en protecteurs des esclaves, vis-à-vis des autorités civiles, en intercesseurs pour cette classe opprimée, et devenant par là les maîtres des cœurs, les arbitres des volontés et les vrais gardiens de l'ordre public.

« Il est arrivé ainsi, dans les colonies anglaises, quelque chose d'analogue à ce qui est arrivé jadis dans l'Empire romain, lorsque cet Empire marchait à grands pas vers sa décadence. Au-dessous d'une société étroite, vieillie, oppressive, et constituée uniquement au profit de

la classe dominatrice, il s'est formé, par les soins et sous la protection des ministres de la Religion, une société chrétienne, uniquement composée des faibles, des pauvres, des opprimés; une société encore ignorante, mais progressive, et qui s'est trouvée debout quand l'heure de l'affranchissement a sonné, prête à garder ses rangs et à reconnaître la voix de ses chefs[1]. »

Catholiques de France, écoutez cette leçon, écrite par la main d'un de vos adversaires. Si vous vous sentez incapables de faire pour vous-mêmes, pour vos propres enfants, ce que ces protestants anglais ont fait et achevé si glorieusement pour de pauvres noirs qui leur étaient inconnus, qu'ils n'avaient jamais vus, vous êtes indignes d'appartenir à cette nation qui fut naguère la fille aînée de l'Eglise, et d'habiter le pays qu'on a appelé le plus beau des royaumes après celui du ciel!

Allez donc vous faire Autrichiens! Là on ne vous demandera ni sollicitude, ni courage, ni sacrifice, ni dévouement à une cause morale, rien que de payer vos impôts à l'empereur, de vous confier à sa sagesse et de respecter sa police.

Quant à nous, entre ces deux modèles, l'un, de l'activité morale, politique, religieuse, qui produit chaque jour d'admirables fruits pour la liberté et la vérité catholique; l'autre, d'une honteuse et incurable torpeur, d'où rien ne sort ni pour la vertu, ni pour la gloire, ni pour l'Eglise : entre le système anglais et le système au-

[1] *Rapport au ministre de la Marine*, p. 118. Paris, 1843. Imprimerie royale.

trichien, nous avons fait depuis longtemps notre choix. Nous puisons dans cet exemple de l'Angleterre une confiance indomptable ; et à ceux qui nous objectent la témérité de nos projets, la folle ambition de nos espérances, à ceux qui nous traitent de rêveurs, de théoriciens, d'insensés, nous nous bornerons à demander ce qu'on aurait pensé d'un des premiers *reformers* anglais, qui, vers l'an 1790, eût prédit qu'au bout de cinquante années son pays aurait successivement subi, *sans révolution*, l'émancipation des catholiques, l'émancipation des nègres, la réforme parlementaire et l'abolition des lois sur les céréales ? Il n'aurait cependant prédit que la vérité.

Les exemples donnés par la France sont moins consolants et moins encourageants, parce qu'une révolution sanglante est venue précipiter le cours des réformes et châtier des résistances insensées par des crimes abominables ; parce que l'impiété et la fausse philosophie ont, malheureusement pour nous, joué dans nos progrès politiques le même rôle que le sentiment religieux a joué dans ceux de l'Angleterre. Mais là encore, il y a des motifs de confiance et des exemples encourageants, à moins d'admettre, ce qui serait un mensonge et presque un blasphème, que le génie de la France ne soit fécond que pour le mal, et le courage de ses enfants impuissant pour la vérité.

Prenons donc l'exemple des philosophes du siècle dernier. Combien étaient-ils, lorsqu'à la mort de Louis XIV ils entreprirent de ruiner l'édifice social et religieux de

l'ancienne monarchie? Moins nombreux que nous ne le sommes, à coup sûr. Eh bien, ce qu'ils ont entrepris et achevé pour le mal, ne l'essayerons-nous pas pour le bien? Ce qu'ils ont tenté avec succès pour détruire la société de leur temps, ne pouvons-nous le tenter, nous, pour réédifier, pour reconstruire, non pas l'antique société, mais l'antique moralité, l'antique vérité, l'antique Religion, avec la liberté de plus?

VIII

Résumons.

Qui devons-nous blesser ou inquiéter par la guerre que nous avons commencée et que nous comptons continuer? Personne; car nous ne voulons ni renverser ni remplacer qui que ce soit; nous ne demandons à entrer dans le partage d'aucun pouvoir, d'aucun patrimoine. Il est bien clair que nous ne travaillons pas dans le but d'être ministre de l'Instruction publique, ou conseiller d'Etat, ou directeur des Cultes, puisque notre but est, au contraire, de mettre un terme à l'autorité que ces divers fonctionnaires ont usurpée sur nous. Nous n'avons d'hostilité que contre un pouvoir usurpé, nous n'en avons point contre les personnes.

Que demandons-nous aux catholiques? Les vertus difficiles, héroïques, qui font les saints et les martyrs? Non; nous ne leur proposons que la simple pratique du bon sens, de l'honneur, de l'obéissance aux lois naturelles de toute société, et aux lois spéciales de la société française; nous les prions simplement d'exercer en conscience et avec persévérance les droits qui leur sont directement conférés par la constitution de leur pays, et, en premier lieu, le droit électoral.

Avons-nous exagéré les dangers de l'Eglise? Avons-nous crié au martyre, à la persécution? Non : nous nous sommes bornés à soutenir ce que l'expérience de chaque jour démontre, savoir : que, grâce aux traditions surannées que des légistes hypocrites et des fonctionnaires malavisés cherchent à perpétuer, la Liberté religieuse établie par la Charte est tous les jours méconnue, et que l'intervention d'une administration laïque dans les choses de la conscience et du culte constitue une situation incompatible avec notre dignité comme citoyens et notre sécurité comme catholiques. Nous avons ajouté qu'il y avait là un danger réel pour l'Eglise, danger dont le remède se trouvait dans la pratique sincère et énergique de nos droits politiques, mais dont la gravité avait été signalée et définie de tout temps par les Docteurs et les Pontifes de l'Eglise. Nous n'avons fait que répéter ce qu'ont dit, entre autres, il y a dix et quinze siècles, saint Léon le Grand au sortir de la persécution des empereurs, et le vénérable Bède au milieu de l'invasion des barbares. *Il y a deux genres de persécuteurs : les uns tuent par des supplices publics, les autres par des caresses feintes et frauduleuses*[1]... *La persécution n'a qu'un nom, mais elle a plus d'un moyen de s'exercer : elle offre bien plus de danger par ses embûches cachées que par ses hostilités patentes*[2].

[1] Duo autem sunt genera persecutorum : unum palam sævientium, alterum ficte fraudulenteque blandientium. Ven. BEDÆ *Homil. lib. IV in Lucam*, c. 12.

[2] Unum nomen est persecutionis, sed non una est causa cer-

Avons-nous exagéré notre force, notre importance dans le pays? Non encore. Nous reconnaissons volontiers que nous ne sommes rien, moins que rien ; seulement, nous ajoutons que, si nous le voulions bien, nous serions quelque chose, et il n'y a personne en France qui ne le sente et ne le sache comme nous. Aussi, loin de gémir sur notre faiblesse, sur notre petit nombre, loin de chercher dans des regrets chimériques un prétexte et une excuse mensongère pour notre paresse et notre lâcheté, nous déclarons que les catholiques ont à leur disposition, par les élections de divers ordres et par la presse, tous les moyens nécessaires pour obtenir ce qu'ils désirent; et nous estimons qu'ils devraient ajouter à leur prière de chaque jour un acte de remerciement pour les armes dont Dieu les a dotés et un acte de contrition pour le pitoyable usage qu'ils en ont fait jusqu'ici.

Il est certain, dans l'ordre de la foi, que toute âme qui *veut* être sauvée le sera. Nous croyons fermement qu'il en est de même, dans l'ordre de l'histoire, pour l'Eglise. Partout où elle a été vaincue, partout où elle a péri, en Orient, en Afrique, en Angleterre, en Allemagne, dans les royaumes du Nord, elle a péri par sa propre faute, par les prévarications de ses ministres, par la lâcheté de ses enfants. Partout où elle voudra être sauvée, elle le sera, par le dévouement inébranlable, par le concours et l'union des pontifes, des prêtres, des laïques.

taminis ; plus plerumque periculi est in insidiatore occulto, quam in hoste manifesto. S. Leo, *Serm.* IX *de Quadrag.*

Jusqu'à présent, dans la vie sociale et politique, *être catholique* a voulu dire rester en dehors de tout, se donner le moins de peine possible, et se confier à Dieu pour le reste. Nous avons commencé par nous occuper de notre fortune, de notre famille, de nos intérêts, de nos terres, de nos industries, de nos plaisirs; après quoi, ce qui nous restait de loisir et de moyens, nous l'avons donné ou refusé selon les circonstances, à l'Eglise, à la vérité, au devoir, à l'honneur.

Nous estimons qu'il faut changer ces allures; nous prétendons faire reprendre aux catholiques la bonne vieille devise chrétienne qu'on leur a volée : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Nous disons qu'elle est chrétienne, essentiellement chrétienne, prise dans son entier et sérieusement appliquée. *Aide-toi*, tout seul, c'est la devise de l'orgueil rationaliste, qui ne compte que sur soi; *le Ciel t'aidera*, c'est la devise de la paresse et du fatalisme, qui cherchent un prétexte pour fuir tout danger et tout sacrifice; mais *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, c'est la vraie devise de la foi chrétienne, des gens de cœur qui croient au Ciel, et qui savent que pour y avoir une place il faut l'avoir gagnée.

Ainsi donc, nous ne nous découragerons jamais. *Jamais arrière!* c'est encore là un beau cri de guerre des temps chevaleresques, qui doit être le nôtre. Jamais de retraite; jamais de repos; mais aussi jamais d'impatience; jamais de ces lâches tristesses qui trahissent le mauvais soldat.

Sachons attendre; ce qui ne veut pas dire, comme plusieurs l'interprètent, sachons dormir. Mais attendons comme le laboureur, qui espère avec une humble confiance le fruit de son travail passé, en continuant dans le présent ce travail de chaque jour qui fait sa gloire et sa force. Laissons monter le grain, le bon grain que nous avons semé de nos mains, arrosé de nos sueurs, que nous n'aurons pas, sans doute, le bonheur de récolter. Mais qu'importe?

Ce qui importe, c'est de faire notre devoir; or, notre devoir ici-bas, ce n'est pas le succès, c'est le travail et la peine. Nous savons bien que d'autres moissonneront là où nous aurons semé, que ceux qui ont été les premiers à la peine ne seront pas les premiers à l'honneur. Telle est la nature des luttes humaines. Dans toutes les grandes affaires de ce bas monde, il y a deux espèces d'hommes: les hommes de bataille et les hommes de transaction, les soldats qui gagnent les victoires, et les diplomates qui passent les traités, et qui reviennent, chargés de décorations et d'honneurs, pour voir passer les soldats aux Invalides. Nous ne nous en plaignons pas; nous disons seulement que le temps des transactions n'est pas encore arrivé, que le rôle des diplomates n'est pas encore prêt. Nous leur demandons de nous laisser le temps de leur préparer une plus ample moisson, de leur faire la partie plus belle.

La lutte ne saurait finir sitôt; il faut qu'elle dure pour être féconde, il faut qu'elle soit laborieuse pour bien finir. L'homme estime peu les biens qui lui sont

trop facilement octroyés, et il a raison. Il n'appartient qu'à Dieu de nous faire des grâces; ce que nous tenons des hommes, il nous faut le mériter, l'acheter, le conquérir. La liberté est un si précieux trésor que nous ne saurions la payer trop cher. Plus elle nous coûtera, et plus nous l'aimerons, plus nous en connaîtrons le prix, plus nous serons à même d'en enseigner le culte et la pratique à nos concitoyens.

Quel que soit d'ailleurs le terme ou l'issue de cette lutte, ce qui est certain, c'est qu'elle existe, c'est qu'elle dure, et qu'on essayerait en vain de la nier ou de la supprimer. Croire que l'on peut assurer en France l'avenir de la Religion et de la famille chrétienne sans bruit, sans effort, sans combat, c'est être volontairement dupe de la plus funeste des illusions; croire que l'on parviendra, par je ne sais quelle intrigue ou quelle déception, à assoupir de nouveau les consciences inquiètes avant de les avoir satisfaites, et à ramollir les courages avant de les avoir éprouvés, c'est une illusion non moins absurde et non moins inexcusable.

Nous le disons sans détour, à nos adversaires d'abord, puis à ceux qui se font les complices de nos adversaires par amour du repos : Non, vous ne l'aurez pas, ce repos; non, vous ne dormirez pas tranquilles entre une Eglise asservie et un enseignement hypocritement démoralisateur; non, vous ne nous empêcherez plus de vous réveiller par nos plaintes et par nos assauts. Les dents du dragon sont semées, il en sortira des guerriers! Une race nouvelle, intrépide, infatigable, aguerrie, s'est levée

du milieu des mépris, des injures, des dédains; elle ne disparaîtra plus. Nous sommes assez d'*ultramontains*, de *jésuites*, de *néo-catholiques* dans le monde, pour vous promettre de troubler à jamais votre repos jusqu'au jour où vous nous aurez rendu notre droit. Jusqu'à ce jour, il y aura des intervalles, des haltes, de ces trêves qui suivent les défaites, qui précèdent les revanches; il n'y aura pas de paix définitive et solide. Nous avons mordu au fruit de la discussion, de la publicité, de l'action; nous avons goûté son âpre et substantielle saveur; nous n'en démordrons pas. Croire qu'on pourra nous confiner désormais dans ces béates satisfactions de sacristie, dans ces vertus d'antichambre que pratiquaient nos pères et que nous prêche la bureaucratie qui nous exploite, c'est méconnaître à la fois et notre temps, et notre pays, et notre cœur.

Et que craindrions-nous donc dans cette lutte? devant qui reculerions-nous? Quoi! nous avons vaincu le respect humain, et nous ne vaincrions pas les chétives inimitiés, les mesquins dangers au-devant desquels notre résistance nous conduit? Quoi! nous avons appris à lutter contre nos mauvais penchants, contre notre corruption naturelle, contre nos passions les plus fougueuses; quelquefois, hélas! trop rarement, nous en avons triomphé; et nous ne saurions pas lutter contre cette méprisable bande de préjugés vieillis, de mensonges usés, de passions d'emprunt, de chicanes et de sophismes ligués contre nous! Ce serait nous rendre bien peu de justice à nous-mêmes; car enfin, et ici c'est à vous tous, hommes

de mon âge et de ma génération, qui combattez avec moi, que je m'adresse ; à vous, échappés comme moi des filets de l'Université et des duperies de la fausse philosophie et du faux libéralisme : se trouve-t-il donc quelqu'un parmi vous qui soit entré dans cette lutte par caprice ou par passe-temps, et qui ait ainsi rompu avec toutes les puissances et toutes les popularités du jour, faute d'un meilleur emploi de son temps et de son esprit? Pas un. Vous le savez tous, c'est le devoir, c'est la foi seule qui nous anime et qui nous soutient; c'est là le seul arsenal où nous nous soyons armés, et c'est aussi le seul qu on ne nous enlèvera jamais; car il n'est pas donné à nos ennemis d'y pénétrer, sans y devenir à l'instant nos amis et nos auxiliaires.

Et voilà pourquoi les défaites, les épreuves, les mécomptes, les humiliations que l'avenir nous réserve avant de nous donner la victoire ne nous effrayent pas. Il y a longtemps que Leibnitz a dit des Jésuites : *Ils sont comme cet Antée de la fable, qui se relève plus fort* [1]. Eh bien, nous que vous appelez Jésuites de robe courte; nous ferons comme eux : l'épreuve, l'humiliation, la mortification seront notre terre nourricière : chaque fois qu'on nous terrassera, chaque fois qu'on nous abattra, on nous la fera toucher de nouveau, et nous y puiserons de nouveau la vie, la force et le courage.

Que nul donc ne s'étonne ni ne s'alarme des temps

[1] Lettre à l'abbé Nicaise, du 17 janvier 1699, après la condamnation de l'archevêque Letellier, publiée par M. Foisset, dans les *Deux Bourgognes*.

d'arrêt, de silence, d'affaissement apparent, qui marqueront le progrès lent et sûr du mouvement catholique en France. Ne connaissez-vous pas ces torrents des Alpes, qui ne sont jamais plus impétueux et plus invincibles que lorsqu'ils échappent à nos regards? Naguère, après un de ces amers mécomptes où l'âme du chrétien se retrempe, je suivais la rive de celui qui sépare la Savoie du Dauphiné. Dans un certain endroit de son cours, les rochers énormes qui le bordent se rapprochent, se resserrent, le recouvrent; pressé entre leurs énormes parois, il se rétrécit et disparaît; c'est à peine si on l'entend murmurer au fond de l'abîme où il est confiné; il vient un moment où ce bruit même cesse; on le croit rentré dans les entrailles de la terre. C'est précisément alors que sa force est la plus irrésistible et son labeur le plus merveilleux; c'est alors qu'il creuse le rocher, qu'il perce le granit, qu'il triomphe de tous les obstacles amoncelés contre lui, et bientôt il sort, il reparaît, s'élargit, s'étend, empiète à son tour sur ses rives abaissées, et roule en vainqueur ses eaux limpides et fécondes.

C'est là, pensai-je, un symbole fourni par la nature de la marche du mouvement catholique, du cours orageux mais invincible de la Liberté et de la Vérité dans ma patrie. Et, le cœur fortifié et consolé, je poursuivis ma route.

TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. SIROU ET DESQUERS,
Rue des Noyers, 37.

PUBLICATIONS FAITES PAR LE COMITÉ ÉLECTORAL
Pour la défense de la Liberté religieuse.

Première année. — 1844.

DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, répliques à M. Dupin, par MM. Foisset, Nicoméla et le *Semeur,* 1 vol. in-18. Prix.... 60 c.

TROIS RÉPONSES A M. THIERS, par M. le comte de Mérode, Mgr l'Evêque des Canaries et Mgr l'Evêque de Langres. In-18. 75 c.

Deuxième année. — 1845.

RECUEIL DES ACTES ÉPISCOPAUX. In-18.

Tomes I et II relatifs au projet de loi sur l'instruction secondaire. 2 fr.

Tome III, contenant plusieurs mémoires inédits relatifs au projet de loi sur l'Instruction secondaire et les soixante-trois adhésions à la lettre adressée par Mgr l'Archevêque de Paris à M. le garde-des-sceaux, contre les *articles organiques*.................... 80 c.

PROCÈS DE M. L'ABBÉ SOUCHET, chanoine de Saint-Brieuc. 1 vol. in-18. Prix.................................... 60 c.

L'ÉTAT THÉOLOGIEN, par M. le comte Beugnot. In-18. 50 c.

LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE LANGRES à M. le comte de Montalembert, sur la mission des laïques. In-18 jésus. 5 c.

DES EMPIÉTEMENTS, par Mgr l'Evêque de Langres. 2e édit. 1 vol. grand in-18 jésus. Prix.......................... 40 c.

DISCUSSION à la Chambre des Pairs, sur l'existence légale des jésuites, dans les séances des 11 et 12 juin 1845, suivie de la Consultation sur les mesures annoncées contre les associations religieuses. 1 vol. grand in-18 jésus. Prix............................ 1 fr.

COMPTE RENDU DES PÉTITIONS réunies par les soins du *Comité de pétitionnement* pendant la session de 1844-45. Grand in-18 jésus. Prix............................. 25 c.

DU DROIT ÉLECTORAL, de ses conditions et de ses garanties, par M. Charles de Riancey. Grand in-18 jésus............ 60 c.

Troisième année. — 1846.

RECUEIL DES ACTES ÉPISCOPAUX. In-18.

Tome IV, contenant tous les documents relatifs à la condamnation du *Manuel de Droit ecclésiastique*, de M. Dupin aîné......... 1 fr. 75

DES TENDANCES, par M. l'Evêque de Langres. 2e édit. 1 vol. grand in-18 jésus. Prix.............................. 40 c.

DU SILENCE ET DE LA PUBLICITÉ, par Mgr l'Evêque de Langres. 2e édit. 1 vol. in-8°. Prix.................... 80 c.

Le même, 3e édit., grand in-18 jésus. Prix.............. 40 c.

INSTRUCTION PASTORALE de Son Excellence Mgr le Cardinal de Bonald, Archevêque de Lyon et et de Vienne, à l'occasion du Carême de 1846, *sur la Liberté de l'Église.* 1 vol. grand in-18 jésus. 20 c.

QUINZE ANS, par M. de Decker, représentant belge. (*Tableau de la conduite du parti catholique en Belgique depuis* 1830.) Grand in-18 jésus. (Épuisé.)

Cette brochure ne se vend pas; elle a été distribuée aux souscripteurs.

DE LA SITUATION RELIGIEUSE DE L'ALGÉRIE, par Ch. de Riancey. *Mém. de Mgr l'évêque d'Alger*. Gr. in-18. 25c.

DIALOGUE SUR LES ÉLECTIONS entre un électeur de campagne et un contribuable. Grand in-18 jésus............

EXTRAIT D'ARTICLES publiés par M. Louis Alloury dans le *Journal des Débats,* et republiés à l'usage des électeurs de la Nièvre. Grand in-18 jésus.

Paris. — Imp. d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.